



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Réunion du comité syndical du 28 février 2025

ANNEXE 1- DELIBERATION DB n°01-2025

Version 3 – 25/02/2025

Sommaire

PREAMBULE	4
1- CONTEXTE GENERAL 2024	5
1.1- Au niveau international	6
1.2- Au niveau de la zone euro	7
1.3- Situation de la France	8
1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2024-2025 et loi de finances pour 2025	11
1.5- Répercussion du contexte économique au sein de l'EPAB en 2024 et perspectives 2025	14
2- PRESENTION DU SYNDICAT MIXTE EPAB	19
2.1- Un périmètre d'intervention identique à celui du SAGE de la baie de Douarnenez	19
2.2- Gouvernance du syndicat.....	21
2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019	22
2.4- Objet et missions de l'EPAB	24
2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI.....	25
2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE.....	26
2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)	27
2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez	28
3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB	30
3.1- Structure des effectifs	30
3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines.....	32
3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2024.....	33
4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2024 POUR L'EPAB	35
4.1- Eléments administratifs généraux.....	35
4.2- Eléments budgétaires et financiers 2024	36
4.2.1- Un budget primitif 2024 voté le 22 mars 2024.....	36
4.2.2- Exécution du budget 2024 : évolution des comptes administratifs	37
4.2.3- Les principales dépenses de fonctionnement 2024.....	38
4.2.4- Les principales dépenses d'investissement 2024.....	41
4.2.5- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2024	43
4.2.6- Les principales recettes de fonctionnement 2024	44
4.2.7- Les principales recettes d'investissement 2024.....	50

4.2.8- Ligne de trésorerie	
4.2.9- Emprunts.....	52
5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2025 ET PERSPECTIVES	53
5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2025.....	53
5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines.....	59
5.3- Prévisions budgétaires 2025	60
6- CONCLUSION	70

PREAMBULE

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est prévu la tenue d'un débat au sein du comité syndical sur les orientations générales du budget 2025, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) vise à éclairer la préparation du budget primitif, qui sera soumis à l'examen et au vote du comité syndical le 4 avril 2025.

Première étape du cycle budgétaire, le rapport d'orientations budgétaires a pour objet de faire connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de l'établissement.

Ce rapport d'orientations budgétaires est un document qui fixe le bilan 2024 et les perspectives de projets 2025 de l'EPAB, en donnant également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'EPAB.

Le rapport doit porter sur :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel

Il est rappelé que le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Une délibération est proposée pour permettre de prendre acte de la tenue du DOB.

1- CONTEXTE GENERAL 2024

Les informations et données ci-dessous concernant la présentation des contextes mondiaux, européen et de la France sont extraites du document « support à la préparation de votre DOB – version novembre 2024 » mise à disposition par la caisse d'épargne, sur son site internet <https://www.img.caisse-epargne.fr/app/uploads/sites/3/2024/11/15181337/dob-2025-version-novembre.pdf>. *Ce document est établi sur des sources considérées comme fiables par le Groupe BPCE. Le Groupe BPCE ne garantit en aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes et se réserve le droit de les modifier sans en prévenir quiconque.*

1.1- Au niveau international

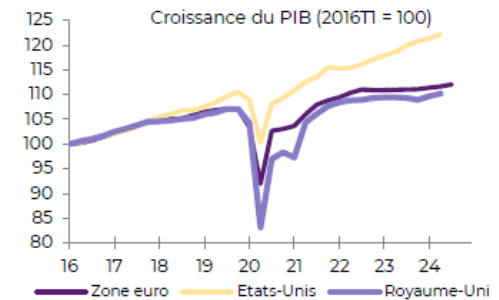
UNE CROISSANCE SANS VERITABLE ELAN EN 2024 ET 2025

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

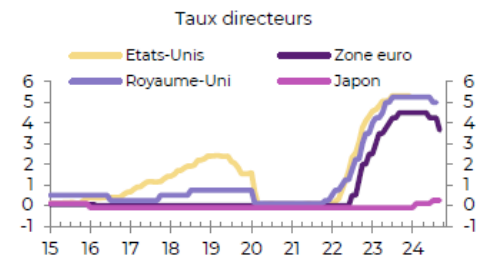
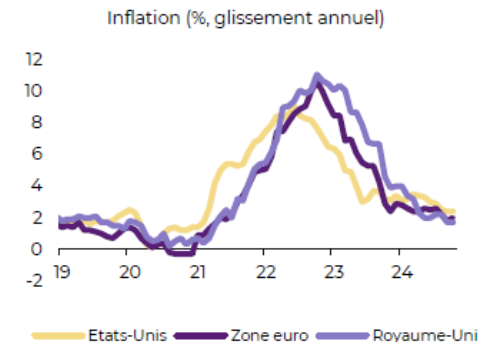
La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



Sources : LSEG Datastream, Natixis



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

1.2- Au niveau de la zone euro

ZONE EURO : L'ACTIVITE A FAIT MIEUX QUE PREVU AU 3EME TRIMESTRE 2024, MAIS CELA VA-T-IL DURER ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

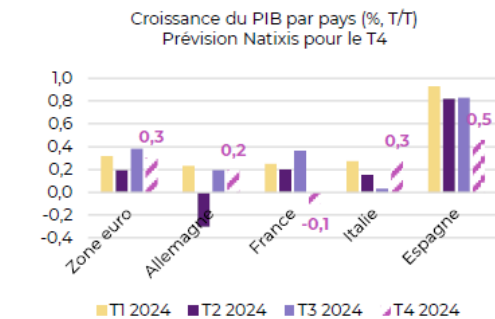
L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

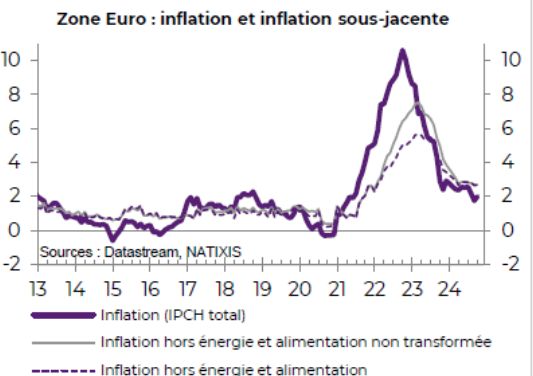
Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
hors énergie et alim. non-transf. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis



Source : Eurostat, Natixis



1.3- Situation de la France

FRANCE : RETOUR A LA REALITE APRES LES JEUX OLYMPIQUES ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

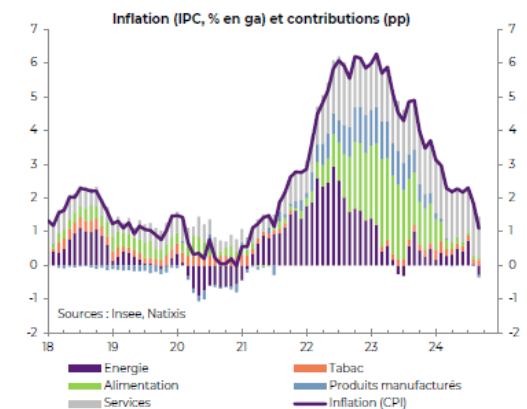
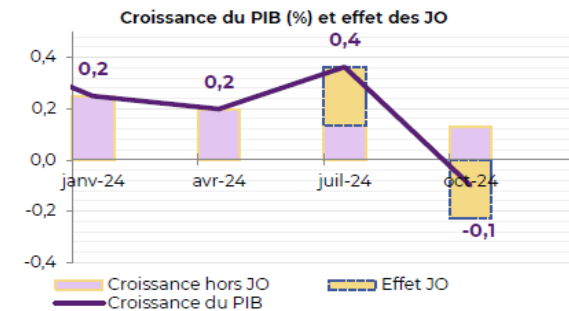
L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	5,5	2,4	2,0

Source : Natixis CIB

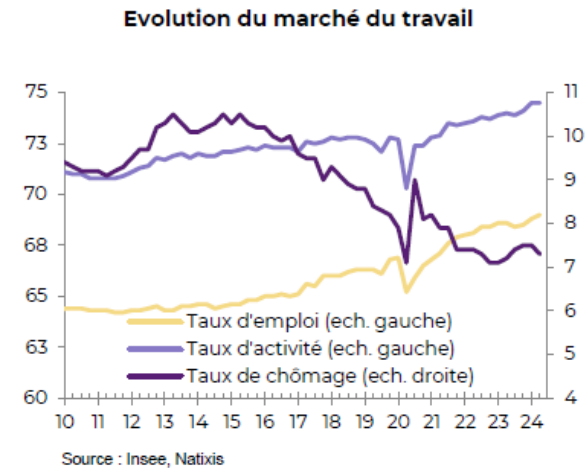
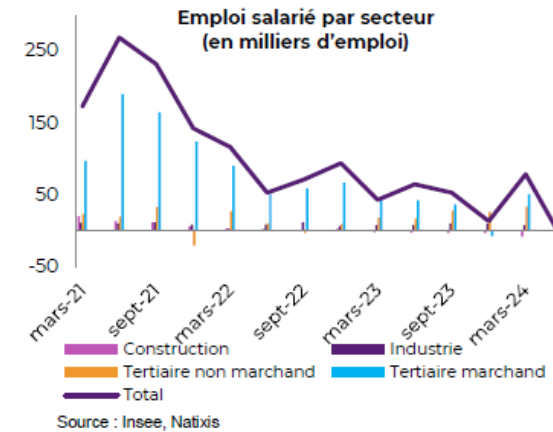


FRANCE : L'EMPLOI PRIVE PRESENTE DES SIGNES D'ESSOUFFLEMENT

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme



EN FRANCE, NOUVEAU DERAPAGE DU DEFICIT PUBLIC EN 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

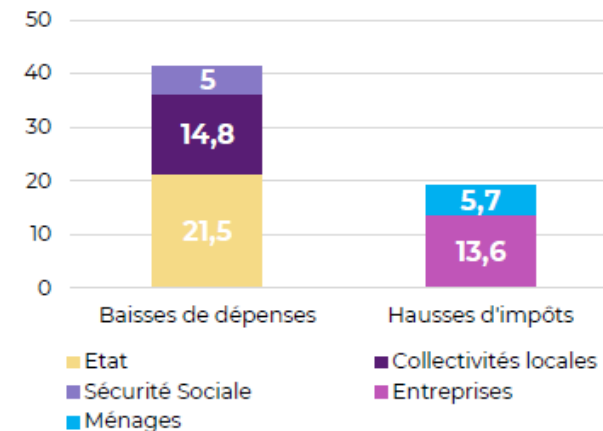
- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances a été modifié suite à la motion de censure.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de programmation des finances publiques 2024-2025 et loi de finances pour 2025

UN PROJET DE LOI DE FINANCES AU PARCOURS INEDIT

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier a été censuré par les députés le 4 décembre 2024, au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure sur les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année 2025. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 février 2025.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

LE PROJET DE BUDGET

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

ZOOM SUR LA REDUCTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

- Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.
- Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.
- Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.
- **À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent** : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, **Écologie, Agriculture**, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.
- Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

ZOOM SUR LES MESURES SUR LES COLLECTIVITES ET L'OUTRE-MER

- **Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales** (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).
- **Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, mais moins que prévu initialement.**
- Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.
- Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.
- Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, **les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans.** Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.
- **Baisse du FCTVA :**
 - o « le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024 » : l'Etat gèle sa dynamique et escompte une économie de 1,2 Md€
 - o **le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit** de 800 millions d'euros. **A partir du 1/01/2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 %** et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Le **décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales** modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.

Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %. L'entrée en vigueur du décret est immédiate. **Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

AUTRE - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

En 2024, la généralisation du CFU a été décalée au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 initialement. Une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

⇒ **L'EPAB a adopté le référentiel M57 en 2024.**

⇒ **L'EPAB a demandé à pouvoir basculer au CFU dès 2024. Toutefois, le calendrier de bascule au CFU n'a pas ciblé les petites structures comme prioritaires. L'EPAB est prépositionné sur 2026. L'EPAB renouvellera sa demande de bascule au CFU pour 2025.**

1.5- Répercussion du contexte économique au sein de l'EPAB en 2024 et perspectives 2025

➤ Inflation et prix de l'énergie

L'impact de l'augmentation des prix des fournitures administratives, du carburant et de petits équipements reste modéré pour l'EPAB, du fait que cela ne représente pas des quantités et volumes importants. Les variations sont principalement liées au niveau de réalisation des missions au sein des services, entraînant le cas échéant des besoins supplémentaires, qu'à l'augmentation stricte des prix.

Compte M57	CA 2021	CA 2022	CA2023	CA2024	Evolution 2024-2023
60622- carburants	2 191.50 €	2 489.93 €	2316.51 €	2408.25 €	+ 4 %
60631- fournitures d'entretien	263.99 €	301.30 €	263.18 €	179.70 €	- 32 %
6064- fournitures administratives	1301.41 €	1 456.60 €	2617.42 €	1861.94 €	- 29 %

Concernant le prix de l'énergie, l'impact sera plus marqué en 2025, car la fourniture du fuel de la chaudière ne sera plus incluse dans le prix de la location à partir du 1^{er} janvier 2025.

➤ Evolution des tarifications des prestations de services Breizh bocage et analyses d'eau

Un nouveau marché multi-attributaires pour la création de talus a été établi en septembre 2024. L'évolution des prix est notable par rapport à 2023 :

- + 19% pour Kerivel (par rapport au prix de 2023)
- + 37 % pour l'entreprise LG Concept (par rapport à l'ancien tarif Kerivel 2023)

L'actualisation du marché pluri-annuel lancé en 2023, concernant la plantation, l'entretien et le paillage, donne :

- + 0.8 % (actualisation des prix signée en septembre 2024) pour le lot **plantation – entretien**
- + 0.8 % (actualisation des prix signée en septembre 2024) pour le lot **paillage**

Pour la réalisation des analyses d'eau de cours d'eau, un nouveau marché a été établi pour 2025. Les prix sont relativement stables. Par contre, l'élargissement des analyses à de nouvelles molécules augmente le montant global de la prestation.

➤ **Location du bâtiment de l'IME – charges à la hausse en 2025**

Par rapport au prix de l'énergie, l'EPAB est en location, avec des charges incluses dans le prix du loyer, sans variation annuelle sur cette part. Les charges incluent la fourniture de l'eau, de l'électricité et du fuel pour alimenter la chaudière. Du fait de l'ancienneté du bâtiment, la performance énergétique du bâtiment est médiocre, associée à l'absence d'équipements de chauffage adaptés à la bonne régulation de la température du bâtiment (pas de réglages possibles des radiateurs, car non équipés de thermostats). Ainsi, le montant initial des charges avait été fixé à un prix bas dans le contrat de bail.

Dans un courrier daté du 18 décembre 2023, l'IME avait demandé à revoir le contrat de bail, en ré-évaluant le montant des charges fixées actuellement à 270 euros par mois, afin de les passer à 650 euros/mois. Les charges liées au fuel de la chaufferie (estimées à 2 800 euros en 2023) et à l'électricité (1 750 € en 2023) sont fléchées sur cette plus-value de 380 euros/mois supplémentaires. Cette revalorisation a fait l'objet d'une contre-proposition de l'EPAB à l'IME :

	Actuellement	Votre proposition	Proposition EPAB
Montant forfait	270 €	270 €	125 €
Electricité	- €	145 €	145 €
Fuel	- €	233 €	233 €
TOTAL	270 €	648 €	503 €
<i>Plus-value</i>		378 €	233 €

Cette proposition de passer le montant forfaitaire à 125 euros devient effective au 1^{er} janvier 2025, actée par courrier date du 13 décembre 2024. Cela signifie que les charges liées à l'eau, l'électricité et le fuel seront directement payées par l'EPAB auprès des fournisseurs. Le contrat avec ENEDIS pour l'électricité est effectif depuis le 18 avril 2024. Le contrat est établi pour 1 an.

La révision du loyer annuel est effective selon l'indice ICC et représente une revalorisation d'environ 4 %. On passe de 955,73 euros à 992.65 euros mensuel.

➤ Location du bâtiment de l'IME – un déménagement à concrétiser en 2025

Suite à un échange avec le directeur de l'IME à l'automne 2023, l'EPAB a été informé que l'IME ne souhaite pas conserver la location et envisage de vendre la maison d'habitation. **L'EPAB est en recherche d'un nouveau siège depuis 2024, avec l'objectif d'aboutir sous 2 ans.**

Sur 2024, le bureau a étudié plusieurs propositions de biens à la vente (2) et à la location (4), avec des visites réalisées sur 4 sites. Le bureau s'est positionné sur la proposition du bâtiment situé à Douarnenez, au Centre des Finances Publiques. Une déclaration d'intention de location a été transmise début novembre 2024 au Directeur Départemental des Finances Publiques du Finistère, avec une demande de précision sur le prix du loyer (par France Domaines). Suite à un récent échange en janvier 2025, le responsable du pôle n'a pas de réponse officielle de son administration à Rennes. Il indique que des pourparlers se sont accélérés avec la DDTM, administration prioritaire pour être relogée au sein du CFP, avec une visite programmée prochainement. Selon lui, rien n'empêche la colocalisation de nos deux entités, car deux plateaux sont disponibles à la location.

Suivant le retour et la proposition de loyer, il est prévu d'organiser une visite du site avec les agents de l'EPAB.

➤ Evolution des salaires

Depuis la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, il n'y a pas eu de nouvelle revalorisation en 2024. Il n'y a pas de changement sur 2025 prévu par l'Etat.

Concernant les grilles, + 5 points d'indice pour chaque agent ont été établis à compter du 1^{er} janvier 2024. Les titulaires comme les contractuels ont bénéficié de cette revalorisation.

Au regard de l'inflation notamment, et pour garantir un traitement équitable entre les agents, il est nécessaire d'établir en interne une « doctrine » sur la revalorisation des salaires et primes, des agents contractuels et des titulaires. Ce travail sera mené par le bureau en 2025.

➤ Nos partenaires financiers

Le taux d'effort imposé aux collectivités dans le cadre du projet de loi de finance du Gouvernement impacte l'ensemble des collectivités dont nos partenaires. La Région Bretagne et le Département du Finistère

Extrait DOB2025 du CD29 : <https://www.finistere.fr/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-dorientation-budgetaire-2025.pdf>

La nécessité d'économiser sur le fonctionnement pour préserver l'investissement

Le Département réaffirme dans son budget 2025 sa volonté de maintenir ses plans d'action et un niveau élevé d'investissement. Il est dès lors essentiel de trouver de nouvelles sources de financement, tout en optimisant les dépenses opérationnelles, afin de garantir la viabilité financière du Département et la soutenabilité de ses projets. L'évaluation et l'amélioration constante de nos politiques, visant à offrir un service public de qualité aux Finistériens à un coût réduit, continuera en 2025, permettant de réinvestir dans des actions au service des habitants les économies réalisées. Cela passera, comme depuis le début du mandat, par le renforcement du contrôle de gestion portant sur notre fonctionnement courant, et par des réorganisations internes quand elles permettent de faire mieux avec moins. »

« **Le plan 500 000 arbres, qui suit depuis son lancement une trajectoire favorable, poursuivra son déploiement en 2025.** »

« **Le plan d'action milieux humides poursuivra sa déclinaison pour sa troisième année de mise en œuvre. L'assistance technique réalisée par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB) répondra au mieux aux besoins des territoires.** »

« **Dans le cadre de la lutte contre la pollution diffuse des rivières et des baies, le Département poursuivra son engagement dans la lutte contre les algues vertes, par l'appui à la restauration des milieux humides** et au financement de primes pour services environnementaux (PSE) versées aux agriculteurs à la suite de la modification de leurs pratiques pour en réduire l'impact environnemental. »

« **En matière de préservation et de sécurisation de la ressource en eau, les politiques du Département se structurent en différents volets, financés pour certains dans le cadre du Pacte Finistère 2030 : - la protection des milieux aquatiques et des ressources ; - la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la lutte contre le gaspillage ; 42 - l'assainissement ; - la protection contre les inondations et submersions marines.** »

Extrait Projets 2025 de la Région Bretagne - <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/nos-priorites-2025/>

Les 83 élus régionaux ont voté le jeudi 12 décembre 2024 leur budget primitif 2025, bâti dans un contexte de grande incertitude. Ce vote est intervenu avant que ne soit connu le projet gouvernemental de loi de finances qui aura, forcément, des impacts lourds sur les finances de la Région. Les 27 et 28 mars 2025, une décision modificative permettra d'ajuster le budget et de prendre en compte les décisions prises par le nouveau Gouvernement.

Sur le **projet « concilier les usages et économiser l'eau »**, on peut lire :

« Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est un objectif affiché de la Région, le SRADDET s'étant donné pour but de tendre vers le « Zéro phyto » à horizon 2040. À partir d'expérimentations locales, la Région souhaite identifier des leviers techniques et financiers pour accélérer la transition vers des systèmes sans pesticide, acceptables sur les plans socio-économique et agronomique. En 2025, la Région poursuivra son soutien aux 2 premiers territoires d'expérimentation (Lannion Trégor Communauté et Eau du Bassin Rennais), et l'étendra à 2 autres.

La collectivité assure toujours le co-pilotage, avec l'État, du Plan de lutte contre les algues vertes et co-finance les communes les plus touchées (actions de mobilisation et conseil agricole, animation foncière et communication...). »

Concernant les EPCI membres de l'EPAB, ils devront composer avec les mesures imposées aux collectivités dans le cadre du projet de loi des finances 2025. Cette situation impose une démarche de gestion financière rigoureuse et d'optimisation des ressources, tout en maintenant les ambitions pour la réalisation des priorités de fin de mandat.

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) présents sur le périmètre de l'EPAB, sont les suivants :

- **La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, CCPCPAM**, pour les communes d'Argol, Camaret/Mer, Crozon, Lanvéoc, Telgruc/Mer
- **La communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, CCPCP**, pour les communes de Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint Nic
- **Douarnenez Communauté**, pour les communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Poullan/Mer, Pouldergat
- **Quimper Bretagne Occidentale, QBO**, pour les communes de Guengat, Locronan, Plogonnet, Quéménéven
- **La communauté de communes du Haut Pays Bigouden, CCHPB**, pour la commune de Gourlizon
- **La communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, CCCSPR**, pour les communes de Beuzec Cap Sizun, Clédén Cap Sizun, Goulien

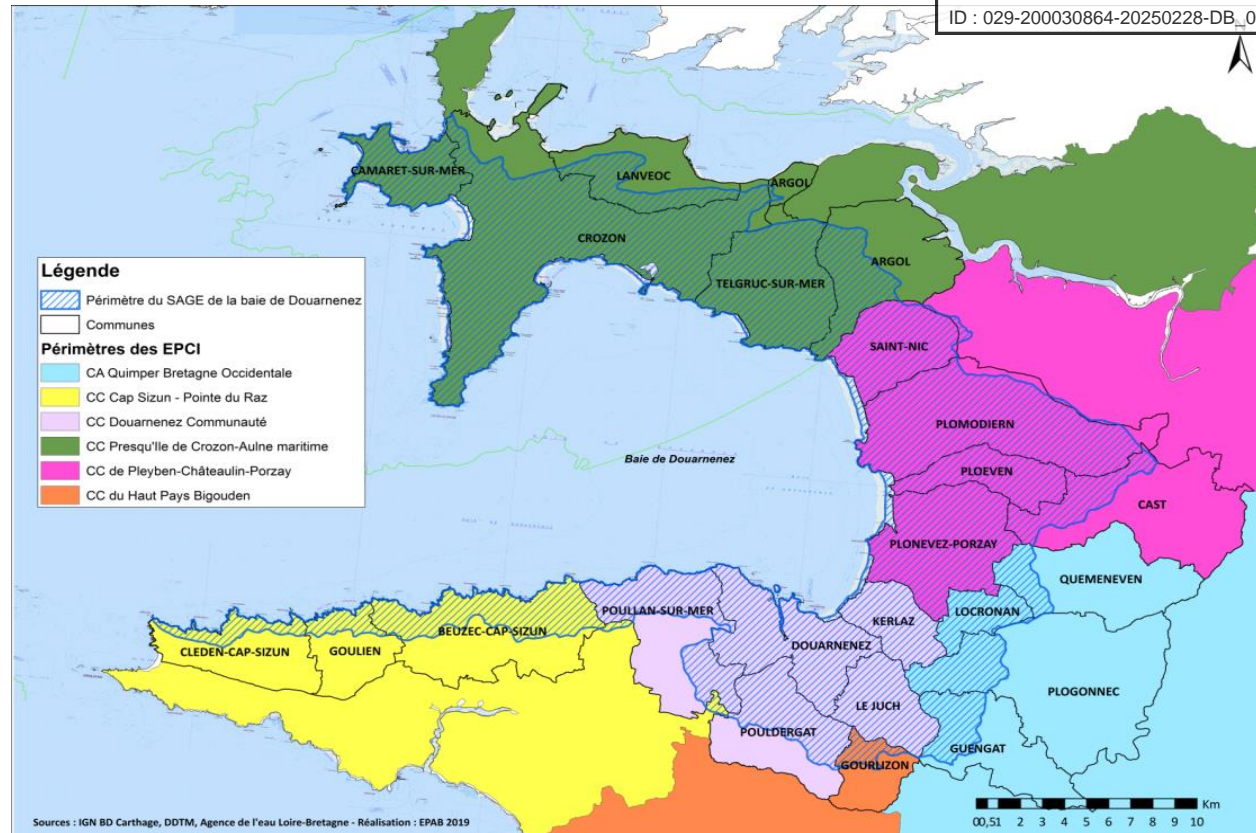


Figure 1 : Les intercommunalités du SAGE de la baie de Douarnenez

2.2- Gouvernance du syndicat

- Syndicat créé par arrêté préfectoral du **27 décembre 2011**
- **1^{ère} installation du comité syndical le 8 juin 2012**
- **Siège à Kerlaz**
- Répartition des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres de l'EPAB en deux collèges (cf tableau)
- **Comité syndical composé de 14 membres, dont 10 issus du 1^{er} collège et 4 issus du 2^{ème} collège**
- **Installation du comité syndical le 11 septembre 2020**
- **En 2024, un nouveau délégué de la CCPCP a été désigné, suite au décès de Paul Divanac'h. Il s'agit de Jacques Le Page.**

LISTE DES MEMBRES	1- Collège non producteur - préleveur d'eau potable	2- Collège producteur et préleveur d'eau potable
CCPCAM	X	X
CCPCP	X	X
Douarnenez communauté	X	X
Quimper communauté	-	X
Beuzec Cap Sizun	X	-
TOTAL	4	5

Tableau 1 : Liste des membres de l'EPAB par collège

LE BUREAU : 5 membres, dont :

- Trois membres pour le collège des EPCI et des communes non producteurs-préleveurs d'eau potable
- Deux membres pour le collège des producteurs d'eau potable

- **Le Président : Joël BLAIZE (CCPCP)**
- **1^{er} Vice-Président : Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM)**
- **2^{ème} Vice-Présidente : M. Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)**
- **3^{ème} Vice-Président : François GUET (DZ CO)**
- **5^{ème} membre : Jean-Paul COZIEN (QBO)**

REPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION

Le Président : Ressources humaines ; Finances ; Suivi du SAGE de la baie de Douarnenez ; Volet zones humides et cours d'eau

1^{ère} Vice-Présidente : Communication ; Prévention de la pollution plastique ; Submersion marine / érosion du trait de côte ; Breizh bocage

2^{ème} Vice-Président : Volet agricole du contrat territorial algues vertes (CT) ; Volet valorisation économique des produits agricoles locaux du CT ; Mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB ; paiements pour services environnementaux (PSE)

3^{ème} Vice-Président : Qualité des masses d'eau (nitrates, phytosanitaires) et indicateurs Directive Cadre sur l'Eau associés ; Bactériologie : suivi qualitatif et programme d'actions sur les bassins versants ; Suivi des études scientifiques pilotées par le CRESEB

2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019

Le travail de rédaction de la modification des statuts porté en 2019, appuyé par différents échanges avec les membres actuels et « futurs », sous le contrôle de la Préfecture du Finistère, avait abouti à la validation du projet de statuts modifiés par le comité syndical lors de sa séance du 13 septembre 2019. Les structures disposaient d'un délai de 3 mois pour statuer sur ce nouveau projet. L'arrêté préfectoral actant la modification des statuts était attendu fin décembre 2019.

La modification des statuts de l'EPAB intègre :

- **L'adhésion de 3 nouvelles communautés de communes (QBO, CCCSPR, CCHPB) dans le collège des non producteurs-préleveurs d'eau potable**
- **L'ajustement de la rédaction de l'objet et des missions de l'EPAB, afin d'actualiser les éléments liés à la compétence GEMAPI et aux autres items facultatifs du code de l'environnement.**

Pour mémoire, au regard de la mise en œuvre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015, impliquant la prise automatique de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, les 6 EPCI présents sur le périmètre d'intervention de l'EPAB sont amenés à préciser les modalités de transfert éventuel de la compétence GEMAPI, sur les items :

- 1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- 5- Défense contre les inondations et contre la mer
- 8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Concernant les actions complémentaires hors GEMAPI correspondant à des missions menées par l'EPAB (animation du SAGE, programme bocage, programme de lutte contre les marées vertes, suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine, ...), les EPCI se positionneront sur :

- 4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6- La lutte contre la pollution
- 11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

SITUATION DEBUT 2025 - RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR EPCI

EPCI	Modification statuts	Délibération transfert EPAB - GEMAPI	Délibération transfert EPAB - items facultatifs (4, 6, 11 et 12)	SITUATION
CCPCAM	Délibération du 5 février 2025	Délibération du 5 février 2025	Délibération du 5 février 2025	Membre des 2 collèges, siège EPAB effectif – la délibération acte en même temps la modification des statuts et les transferts de compétences associés vers l'EPAB. Délai de 3 mois d'instruction / communes puis arrêté préfectoral.
CCPCP	Statuts conformes	CC 22 octobre 2019, avec PI	CC 22 octobre 2019, 4 items	Membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	CC 1er octobre 2020	CC 01 octobre 2020, sans PI	CC 01 octobre 2020, 4 items	Membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
QBO	Statuts conformes	CC 5 décembre 2019, sans PI	CC 5 décembre 2019, 4 items	En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB pour le collège des non producteurs d'eau potable Membre sur le collège des producteurs
CCCSPR	CC 30 juin 2022 : délibération sur la GEMAPI et CC 11 juillet 2024 sur les items facultatifs	Délibération sur le 1 ^{er} semestre 2025	Délibération sur le 1 ^{er} semestre 2025	Non membre – commune de Beuzec Cap Sizun – La CCCSPR a obtenu l'arrêté modifiant ses statuts. Le transfert de compétences vers l'EPAB sera acté par une nouvelle délibération sur le 1er semestre 2025.
CCHPB	Statuts conformes	CC 12 décembre 2019, sans PI	CC 12 décembre 2019, 4 items	En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB, collège des non producteurs d'eau potable

➔ L'approbation des statuts modifiés de l'EPAB semble pouvoir enfin aboutir en 2025, au regard des modifications de statuts et transferts de compétences engagés par la CCPCAM et la CCCSPR.

2.4- Objet et missions de l'EPAB

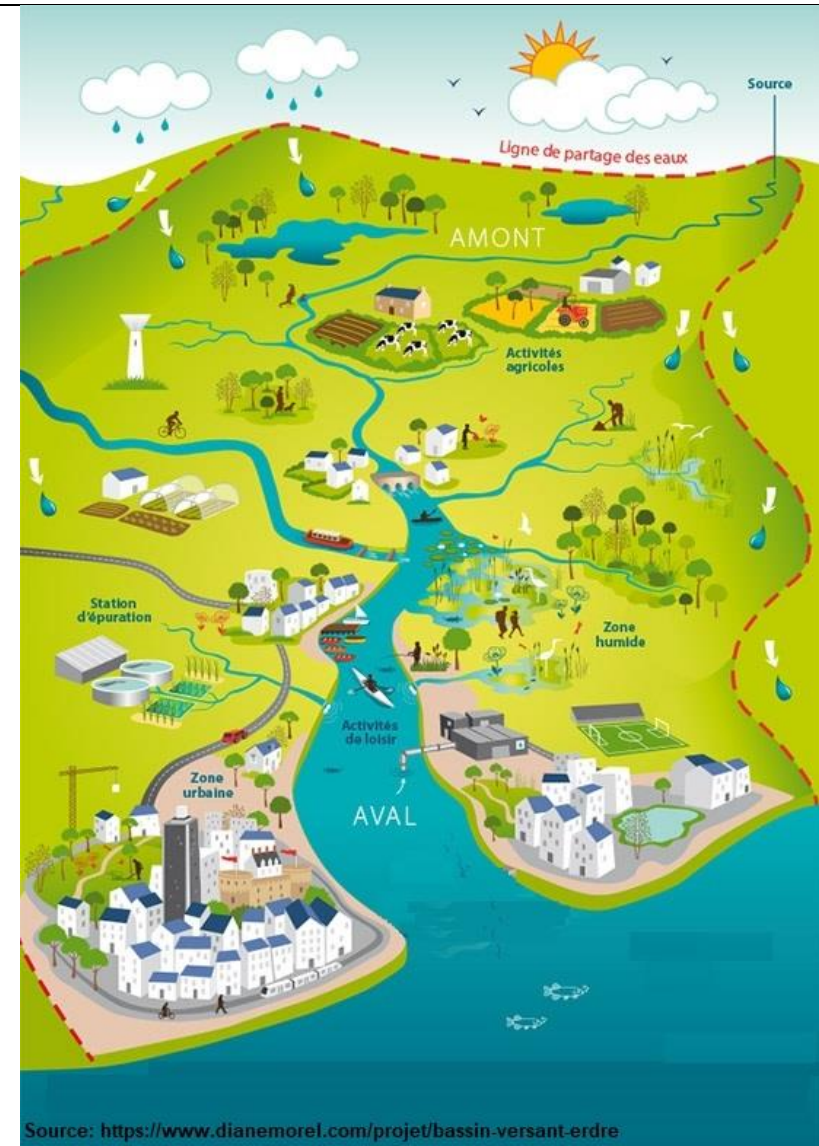
L'objet et les missions de l'EPAB ont été précisés et détaillés dans la version des statuts modifiés en séance du comité syndical du 13 septembre 2019. Extrait de l'article 3.1- des statuts modifiés :

En tant qu'EPTB, le syndicat a pour objet :


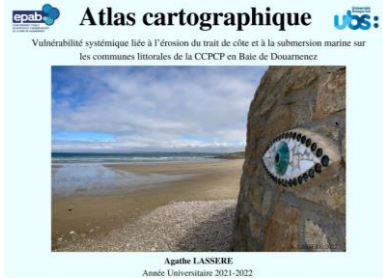

- *de faciliter, à l'échelle des bassins versants de la baie de Douarnenez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, conformément à l'article L213-12 du code de l'environnement*
- *de faciliter et coordonner la recherche de solutions de ramassage et de traitement des algues vertes.*
- *de réaliser des acquisitions foncières, en particulier sur des parcelles permettant la restauration fonctionnelle des zones humides dégradées, conformément à la stratégie foncière validée par le comité syndical du 18 mai 2016.*

L'EPAB intervient sur la gestion de l'eau dans son cycle naturel. Ce qui relève du cycle domestique de l'eau (eau potable, assainissement / eaux usées et eaux pluviales) relèvent des EPCI ou communes compétentes.



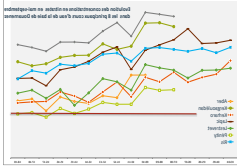

La révision des statuts de l'EPAB en 2019 permet de clarifier le contenu des missions de l'EPAB au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement.



2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI

<p>1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</p>	<p>Restauration et gestion morphologique de cours d'eau Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau - Reméandrage de cours d'eau en lien avec la restauration de zones humides (alinéa 8) - Effacement d'ouvrages en lien avec la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (alinéa 8)</p>	
<p>2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</p>	<p>Création de ripisylves Appui technique et financier à la plantation de ripisylves</p>	
<p>5- Défense contre les inondations et contre la mer</p>	<p>Veille des connaissances sur les phénomènes de submersion marine, l'érosion du trait de côte et les implications du changement climatique</p> <p>Prévention des risques associés (promotion de la culture du risque)</p>	
<p>8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines</p>	<p>Identification, caractérisation, préservation, restauration et entretien des zones humides et des têtes de bassin versant Acquisition foncière de zones humides à réhabiliter Etudes et connaissances : suivi de l'état et de l'évolution des milieux aquatiques et humides Préservation et restauration de la biodiversité liée aux milieux aquatiques Maintien, restauration et protection des trames vertes et bleues</p>	

2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE

<p>4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</p>	<p>Création, restauration et protection du bocage et de son maillage, ainsi que création de ripisylves Programme Breizh bocage, plan arbres du CD29, ...</p> <p>Réduction du ruissellement et la lutte contre l'érosion : appui technique aux communes et accompagnement</p>	
<p>6- La lutte contre la pollution</p>	<p>Etudes et programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, ainsi que l'eutrophisation des eaux (profils conchylicoles/pêche à pied, plans de lutte contre les marées vertes, les produits phytosanitaires, les microplastiques, et tout autre polluant identifié dans le SAGE de la baie de Douarnenez)</p> <p>Coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, autres professionnels, des collectivités et des particuliers, ainsi qu'auprès de tout autre acteur concerné, évaluation et suivi, avec la mise en place d'observatoires</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB</p> <p>Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau</p>	
<p>11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p>	<p>Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines (nitrates, phytosanitaires, bactériologie, microplastiques, ...)</p> <p>Suivi de la qualité des milieux aquatiques restaurés</p>	
<p>12- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p>	<p>Mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez</p> <p>Coordination de l'EPAB</p> <p>Assistance et conseil, accompagnements, maîtrise d'ouvrage</p> <p>Observatoire de l'eau du territoire</p> <p>Communication, sensibilisation, pédagogie</p>	

2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

L'EPAB est reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), par arrêté préfectoral du 8 mars 2014, du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

Les EPTB sont des syndicats mixtes spécialisés [définis au L213-12 du Code de l'environnement](#). Ils ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

L'EPTB rassemble tous les niveaux de collectivités. Il est ainsi l'outil de référence permettant de faciliter l'exercice de leurs compétences respectives, à l'échelle adaptée du bassin, en assurant la co-construction d'un projet partagé solidaire.

L'EPTB constitue ainsi l'interlocuteur privilégié de l'État : il est le porte-parole du projet partagé des élus pour le bassin. En ce sens, il conclut des partenariats en particulier avec les Agences de l'eau.

Il existe 43 EPTB en France.

UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE À CHAQUE TERRITOIRE :

- Amélioration des connaissances et de l'expertise

Mise en synergie de la recherche avec les gestionnaires, observatoires, expérimentations, études globales, etc

- Accompagnement des collectivités territoriales

Animation, guides techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.

- Planification et programmation d'actions

Elaboration et mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), des Plans de Gestion des Étiages (PGE), contribution aux Plans fleuves, mise en œuvre de Projets d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) ...

- Maîtrise d'ouvrage

Gestion d'ouvrages de prévention des inondations et des étiages, travaux de restauration de la morphologie et de la continuité des cours d'eau, etc.

- Sensibilisation

Information, formation, communication auprès de divers publics : particuliers, professionnels, élus, scolaires

2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez

La commission locale de l'eau, CLE, est une commission administrative sans personnalité juridique propre. Son rôle consiste en :

- Organiser et gérer l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du SAGE
- Etre le lieu de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision du SAGE

La CLE définit des axes de travail qui permettront de fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau dans le SAGE. La commission organise ainsi la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et arbitrer les conflits d'usage, ...

Juridiquement, une commission locale de l'eau (CLE) ne peut pas assurer le rôle de maîtrise d'ouvrage d'études, d'animation, ou de travaux. Elle n'a pas de budget et ne peut employer du personnel. Elle doit donc s'appuyer sur une structure porteuse (article L212-4 LEMA).

Ainsi, lors de sa séance d'installation du 1^{er} mars 2012, la CLE a désigné l'EPAB comme sa structure porteuse. Lors du renouvellement de la CLE en séance du 17 avril 2018, la CLE a validé à nouveau l'EPAB comme structure porteuse du SAGE. **Il en est de même lors de la séance du 20 décembre 2024.**



La composition de la CLE a été renouvelée par arrêté préfectoral le 4 avril 2024, pour un nouveau mandat de 6 ans. Elle a été modifiée par avenant le 30 octobre 2024.

L'installation de la CLE a eu lieu le 20 décembre 2024. Gaëlle Vigouroux a été élue Présidente de la CLE.



**Les membres de la CLE présents
lors de son installation le 20 décembre 2024**

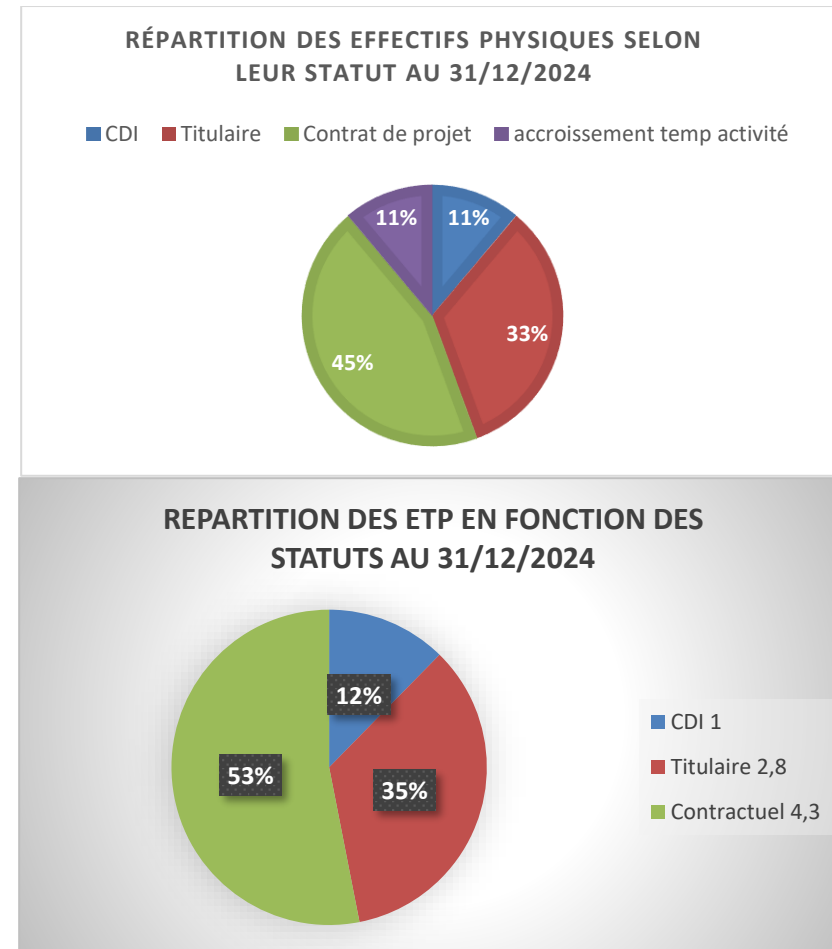
3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB

3.1- Structure des effectifs

Au 31 décembre 2024, l'équipe administrative et technique de l'EPAB est composée de 9 personnes, en effectif physique, soit le même nombre de personnes qu'au 31.12.2023, représentant 8.1 ETP.

Des mouvements de personnels ont bien eu lieu sur 2024 :

- Démission de la chargée de mission communication et sensibilisation, 0.7 ETP
- Recrutement d'un nouveau chargé de mission communication et sensibilisation, temps non complet, 0.5 ETP, contrat d'accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Ce poste est mutualisé avec l'EPAGA, étant donné que l'agent est en CDD à mi-temps dans cette structure. Il est reconduit pour 1 an, sur 2025.
- 2 fins de contrats au 31.12.2024 :
 - o Proposition d'une prolongation du contrat de projet pour un an, sur 2025, pour la chargée de mission agriculture et foncier, temps complet, 1 ETP. Proposition acceptée.
 - o Proposition d'une prolongation du contrat de projet pour un an, sur 2025, pour la chargée de mission eau et observatoire du SAGE, temps complet, 1 ETP. Proposition non acceptée pour des raisons personnelles (suivi de conjoint). Proposition d'un contrat sur 2 mois (janvier-février 2025) pour assurer la transition, le temps de recruter une nouvelle personne.



Ces agents se répartissent, selon leur statut, entre :

- les agents titulaires de la fonction publique territoriale
- les agents contractuels sur emploi permanent et non permanent.

CADRE D'INTERVENTION DES MOYENS HUMAINS	NOMBRE ETP CIBLES SUR LA MISSION
Administratif	1 ETP
Coordination SAGE et opérationnelle, direction de la structure	1 ETP
Coordination du pôle milieux naturels	1 ETP
Breizh bocage	0.8 ETP + 0.8 ETP = 1.6 ETP
PSE	0.4 ETP
Accompagnement individuel agricole (3 personnes)	0.4 ETP + 0.15 ETP + 0.2 ETP = 0.75 ETP
Volet agricole/foncier et volet valorisation économique des produits	0.65 ETP + 0.20 ETP
Volet suivi de la qualité de l'eau et tableau de bord du SAGE	1 ETP
Communication SAGE et CT	0.15 + 0.10 + 0.30 = 0.55 ETP / 0.15 + 0 + 0.20 = 0.35
Atlas socio-culturel du Lopic	0.15 ETP
TOTAL	8.1 à 8.3 ETP selon la période de l'année

Les agents sont mobilisés sur différentes missions, faisant l'objet jusqu'à 4 lignes de financement différentes pour le poste.

3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines

	DESCRIPTIF	BILAN 2024
■ Prestations sociales : CNAS	L'EPAB adhère au CNAS depuis sa création en 2012.	En 2024, la cotisation annuelle est de 2170 euros (217 euros pour 10 agents). Poursuite en 2025
■ Prestations sociales : Prévoyance	L'EPAB propose à tous les agents en activité une participation pour le risque prévoyance – maintien de salaire – invalidité – capital décès – IAD - depuis le 9 février 2018. Il a adhéré au contrat de groupe Prévoyance proposé par le CDG29, qui a renouvelé son contrat en 2019. La participation de l'employeur est de 15 euros brut mensuel.	Aucun agent n'adhère actuellement au dispositif. Une revalorisation de la participation de l'employeur a été entreprise en 2024, en s'appuyant sur les nouvelles modalités en cours d'application pour 2025. DELIBERATION EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024, après avis favorable du CST
■ Prestations sociales : Chèques cadeaux	Attribution d'un chèque-cadeau KADEOS de 100 euros par agent en fin d'année, au prorata de leur quotité de travail (9 agents)	En 2024, 810 euros ont été attribués en décembre. Reconduction en 2025
■ Organisation du temps de travail	Dernière actualisation datée de 2020 Mise en œuvre des 1607 heures effective depuis la création de l'EPAB.	Sans objet
■ Actualisation du document unique	Une mise à jour du document unique existant, complétée par une analyse des risques psycho-sociaux programmée	Non réalisée A REPORTER SUR 2025
■ Mise en place du RIFSEEP	Le RIFSEEP – filières administratives a été validé par le comité syndical du 19/09/2017 (délibération n° 12) Le RIFSEEP – filières techniques doit être mis en place sur 2023	Les éléments ont été travaillés en bureau sur 2024 et présentés aux agents de l'EPAB en réunion de service en janvier 2025. La délibération sera proposée sur 2025, après avis du CST. A FINALISER SUR 2025
■ Mise en place d'un accord sur le télétravail	Le projet de règlement de télétravail a été soumis à l'avis du comité social territorial du CDG29 le 26 septembre 2023. Suite à l'avis favorable à l'unanimité, il a été validé en comité syndical le 29 septembre 2023 (délibération n°25-2023).	Validation du règlement et mise en œuvre du télétravail 6 agents ont sollicité le télétravail sur 2024. Reconduction en 2025 selon les demandes des agents
■ Tableau des emplois	Révision du tableau des emplois et de l'organigramme au regard des mouvements de personnel et du besoin de réorganisation des compétences pour répondre au mieux au futur projet de territoire 2022-2024	Non réalisée A REPORTER SUR 2025

3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2024

La rémunération non chargée versée en 2024 aux agents de l'EPAB se décompose de la manière suivante :

- 79 % en rémunération principale
- 21 % en régime indemnitaire

Le graphique ci-après présente les évolutions des charges de personnel et des frais assimilés (chapitre 012) entre 2020 et 2024.

Le total des charges de personnel et frais assimilés est relativement stable depuis 2021, vu la stabilité relative des effectifs.

L'équilibre entre RI et rémunération principale a évolué, avec une augmentation de la part du RI en 2023, du fait que tous les nouveaux contrats proposent une rémunération incluant rémunération liée à un indice et un RI (ce qui n'était pas le cas pour les deux contrats interreg, basés uniquement sur un indice).

Il n'y a pas eu de revalorisation du point d'indice en 2024, mais une revalorisation via l'augmentation de + 5 points pour tous les indices des grilles. Cette revalorisation a été appliquée pour les titulaires et les contractuels.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a été instaurée par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008.

Son objet est de compenser la différence constatée entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) d'un agent sur une période de référence de 4 ans (entre le 31 décembre de l'année N-4 et le 31 décembre de l'année N-1) et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur la même période. Concrètement, lorsque le traitement indiciaire brut d'un agent a évolué moins vite, sur une période de référence de 4 ans, que l'inflation, un montant indemnitaire brut correspondant à cette perte de pouvoir d'achat lui est versé.

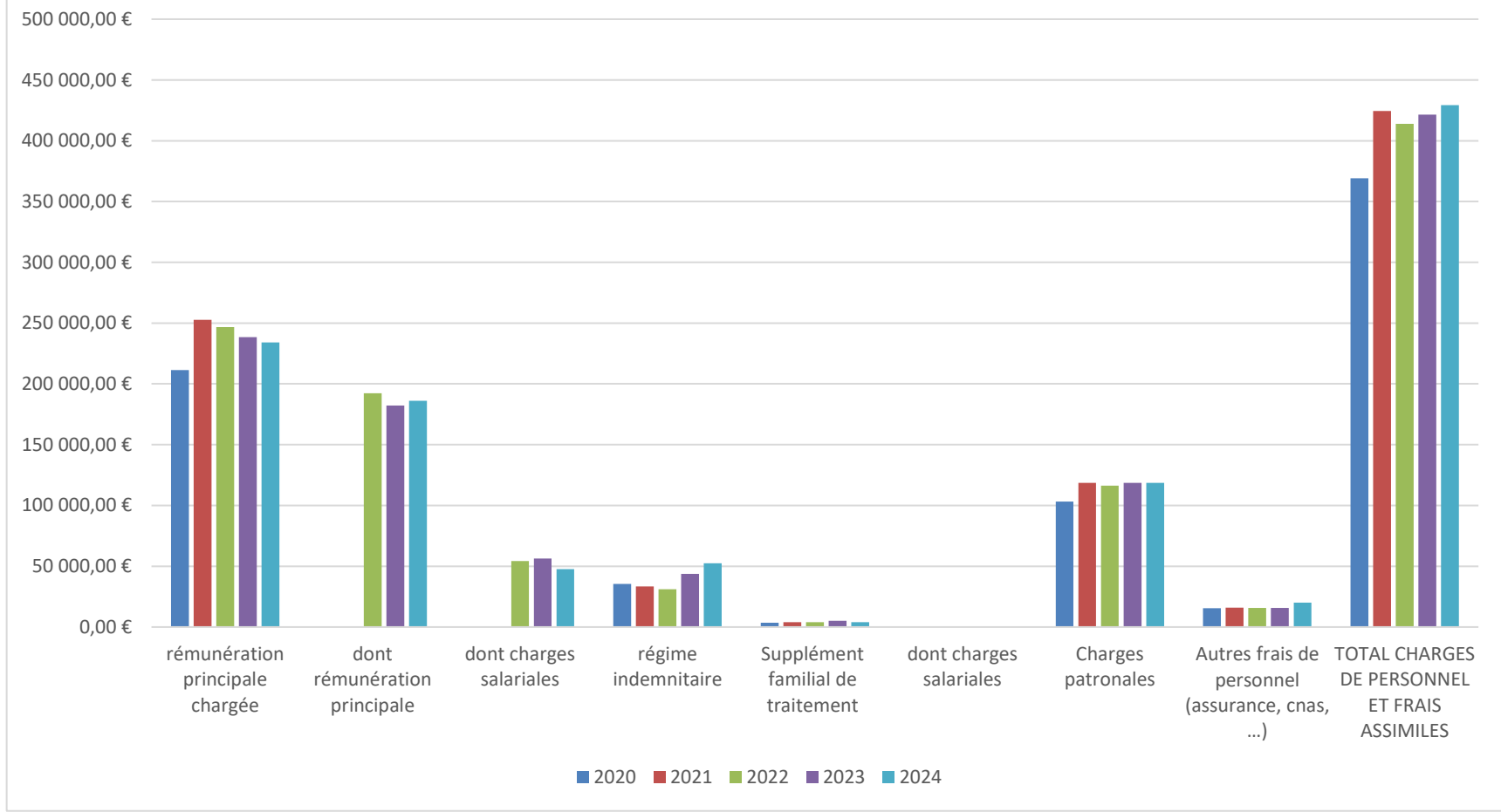
Ce dispositif avait été initialement créé à titre temporaire. Il était reconduit chaque année, jusqu'en 2023.

Or, malgré une forte hausse des prix sur la période du 31/12/2019 au 31/12/2023, estimée à 12.37 %, elle n'a pas été reconduite en 2024 – ou plutôt, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas été reconduite : en effet, la GIPA aurait dû être perçue par un trop grand nombre d'agents dans les collectivités.

2 agents EPAB auraient été concernés en 2024 : 2 titulaires catégorie B.

Plutôt que de maintenir un mécanisme perçu comme inéquitable, l'État souhaite orienter ses efforts vers des mesures de revalorisation salariale plus efficaces et justes pour l'ensemble des agents publics, telles que l'augmentation des primes de performance et la revalorisation des grilles salariales des catégories C et B.

Répartition de la masse salariale et des frais assimilés de personnel de 2020 à 2024



4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2024 POUR L'EPAB

4.1- Eléments administratifs généraux

Le bureau du comité syndical s'est réuni 18 fois en 2024, pour préparer les 7 réunions du comité syndical, comme précisé dans le tableau suivant.

Réunions 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau	08.01 29.01		08.03 15.03	05.04 22.04	17.05	07.06 17.06	01.07	30.08	02.09 11.09	07.10 30.10	19.11	02.12 09.12
Comité syndical		09.02	22.03		31.05	24.06			06.09		15.11	13.12

Tableau 2 : Etat récapitulatif des réunions de l'EPAB en 2024

La participation des 14 membres en exercice du comité syndical est la suivante :

Date du comité syndical	Nombre de membres du comité syndical				
	présents	excusés	absents	pouvoirs	votants
09.02.2024	10	3	1	1	11
22.03.2024	11	2	1	1	12
31.05.2024	8	4	2	1	9
24.06.2024	8	5	1	0	8
06.09.2024	8	2	3	0	<i>Pas de délibérations</i>
15.11.2024	8	4	2	1	9
13.12.2024	9	3	2	1	10

Tableau 3 : Participation des membres aux réunions du comité syndical de l'EPAB en 2024

4.2- Eléments budgétaires et financiers 2024

4.2.1- Un budget primitif 2024 voté le 22 mars 2024

Le budget primitif 2024 a été voté à l'unanimité lors du comité syndical du 22 mars 2024.

Il s'inscrit au regard des orientations fixées lors du DOB 2024, au regard des programmes d'actions du contrat territorial 2022-2024, signé le 7 juin 2023, du programme Breizh bocage et du SAGE.

La section investissement 2024 a continué de prendre de l'ampleur, du fait de la gestion des aides des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre des deux conventions de mandat établies entre l'AELB et l'EPAB pour les 30 dossiers engagés sur le Ris et le Lapic-Stalas-Kergaoulédan.

L'équilibre financier voté sur les deux sections est le suivant :

■ Section de fonctionnement

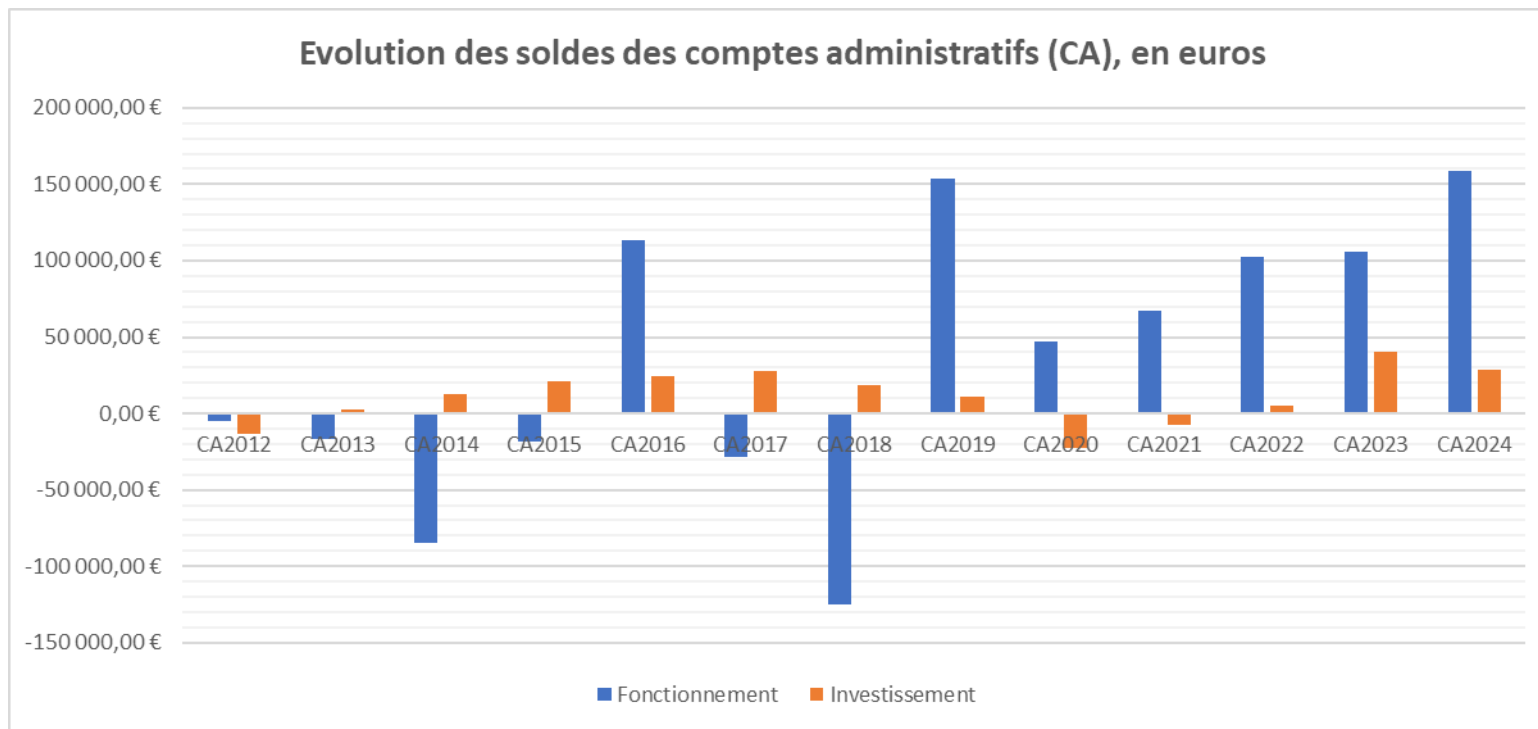
Dépenses	Recettes
1 159 249.50 euros	1 159 249.50 euros

■ Section d'investissement

Dépenses	Recettes
618 164.84 euros	618 164.84 euros

Le montant global du BP2024, sections cumulées, dépenses / recettes, est de **1 777 414.34 euros**.

4.2.2- Exécution du budget 2024 : évolution des comptes administratifs



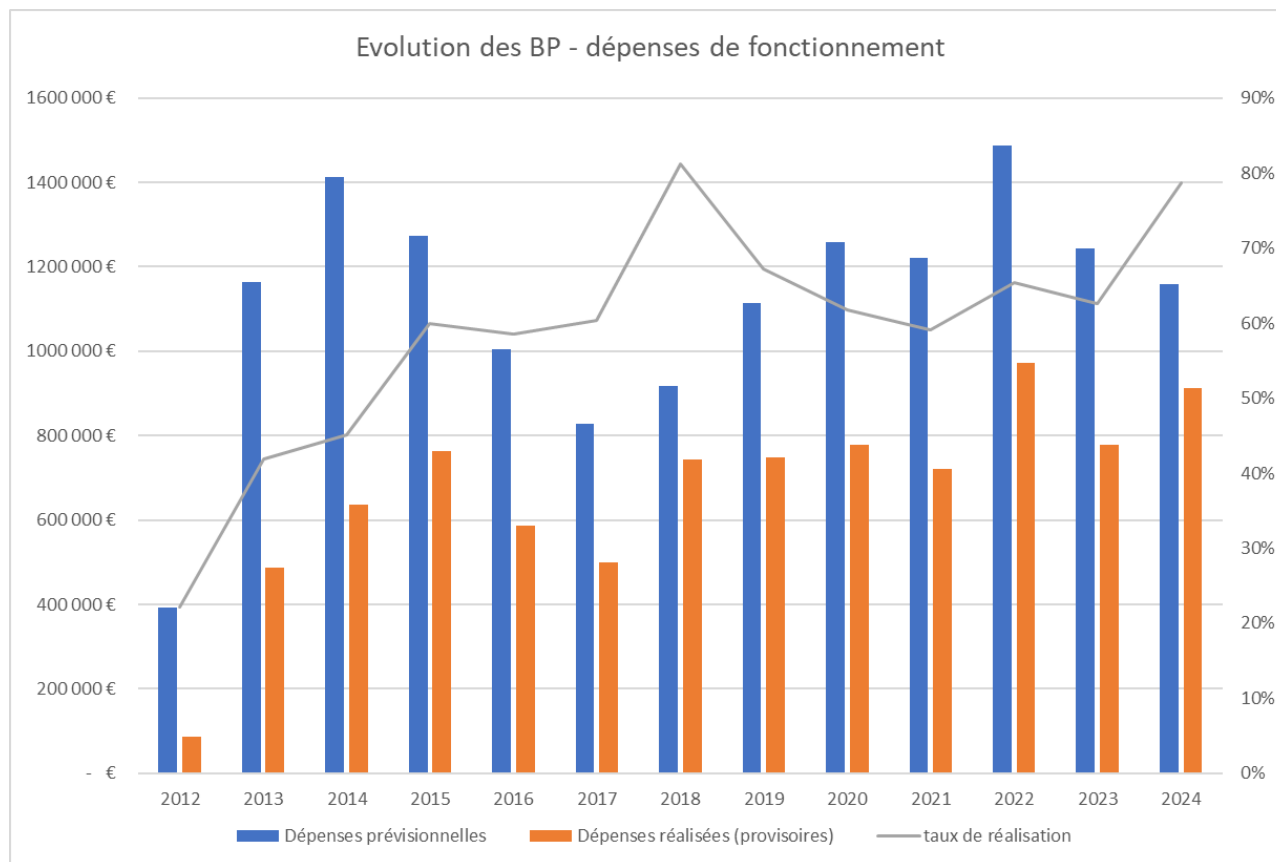
On note une évolution positive sur les résultats annuels, qui se maintient depuis 2020. Le compte administratif 2024 clôture l'exercice avec un résultat positif, en fonctionnement : + 158 339.93 euros, et en investissement : + 28 651.95 euros.

Sur la section fonctionnement, ce résultat positif est permis par le rattachement de subventions liées à des actions 2020-2024 en cours de traitement, et dont le versement sera effectué sur 2025. Le montant total rattaché est de 253 070.00 euros, dont 181 870.00 euros, soit près de 72%, liés aux dossiers Breizh Bocage.

Sur la section investissement, les restes à réaliser (RAR) en dépense à reporter en N+1 correspondent aux versements annuels prévisionnels des aides PSE par l'EPAB aux agriculteurs, établis à 250 587,22 euros pour 2024. Une partie des versements concernant l'indicateur sur les ceintures de bas-fonds a été versé en décembre 2024, le reste le sera sur le 1^{er} trimestre 2025, suite à la finalisation du calcul des indicateurs. L'agence de l'eau Loire-Bretagne verse chaque année le montant total de l'appel de fonds pour les deux PSE.

4.2.3- Les principales dépenses de fonctionnement 2024

4.2.3.1- Evolution des dépenses de fonctionnement



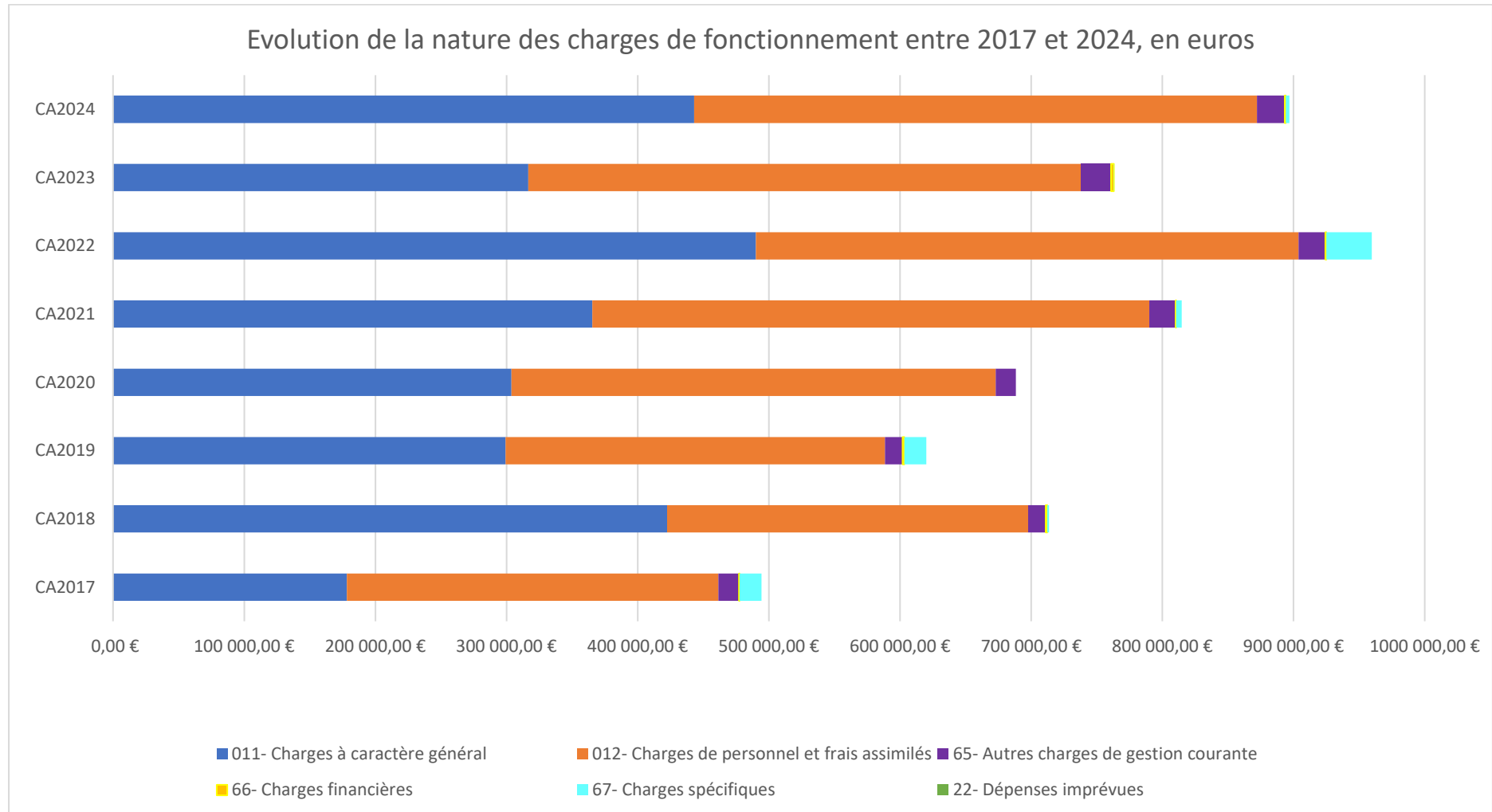
Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement, en termes de dépenses, est de 78,7 %, contre 62.6 % en 2023. La dépense est de 912 515.04 euros.

Les dépenses ont été engagées correctement sur les différentes actions associées sur 2024.

Les moindres réalisations correspondent principalement à :

- la réalisation inférieure des talus et des plantations. Les plantations de la campagne 2024-2025 sont toutes réalisées sur janvier 2025.
- les actions collectives agricoles (38%)
- l'étude prospective foncière réalisée par SYSTRA (35 %)
- la prestation de création du site web (47%), qui sera finalisée sur le 1^{er} trimestre 2025
- titres annulés (23 %)
- la non réalisation des études Ty Anquer et Aber. Celle de Ty Anquer sera engagée en 2025.

4.2.3.2- Etat de réalisation des principales dépenses de fonctionnement



Analyse générale

Concernant **les dépenses liées aux charges à caractère général**, elles représentent une dépense supérieure par rapport à 2023, qui s'explique notamment par le bon niveau de réalisation sur l'année 2024, malgré quelques actions plus faiblement avancées (étude SYSTRA, travaux bocage, étude Ty Anquer et Aber, ...). **Le taux de réalisation est de 67.4 % en 2024.**

Concernant **les charges de personnel**, elles fluctuent légèrement d'une année sur l'autre, en fonction des mouvements d'agents (départ – arrivée). Un changement d'agent a eu lieu au 1^{er} septembre 2024, avec un recrutement sur 0.5 ETP au lieu de 0.7 ETP sur le début d'année (chargé de mission communication et sensibilisation). La révision du niveau d'indice au 1^{er} janvier 2024 a été intégrée dans l'élaboration du BP2024. **Le taux de réalisation est de 95.3 % en 2024.**

Les **autres charges de gestion courante** comprennent les indemnités des élus, les cotisations retraites associées et leurs frais de missions. L'adhésion à l'AFAC est décomptée dans ce chapitre, ainsi que les droits d'hébergement et les noms de domaine pour les sites web. **Le taux de réalisation est de 95.5 % en 2023.**

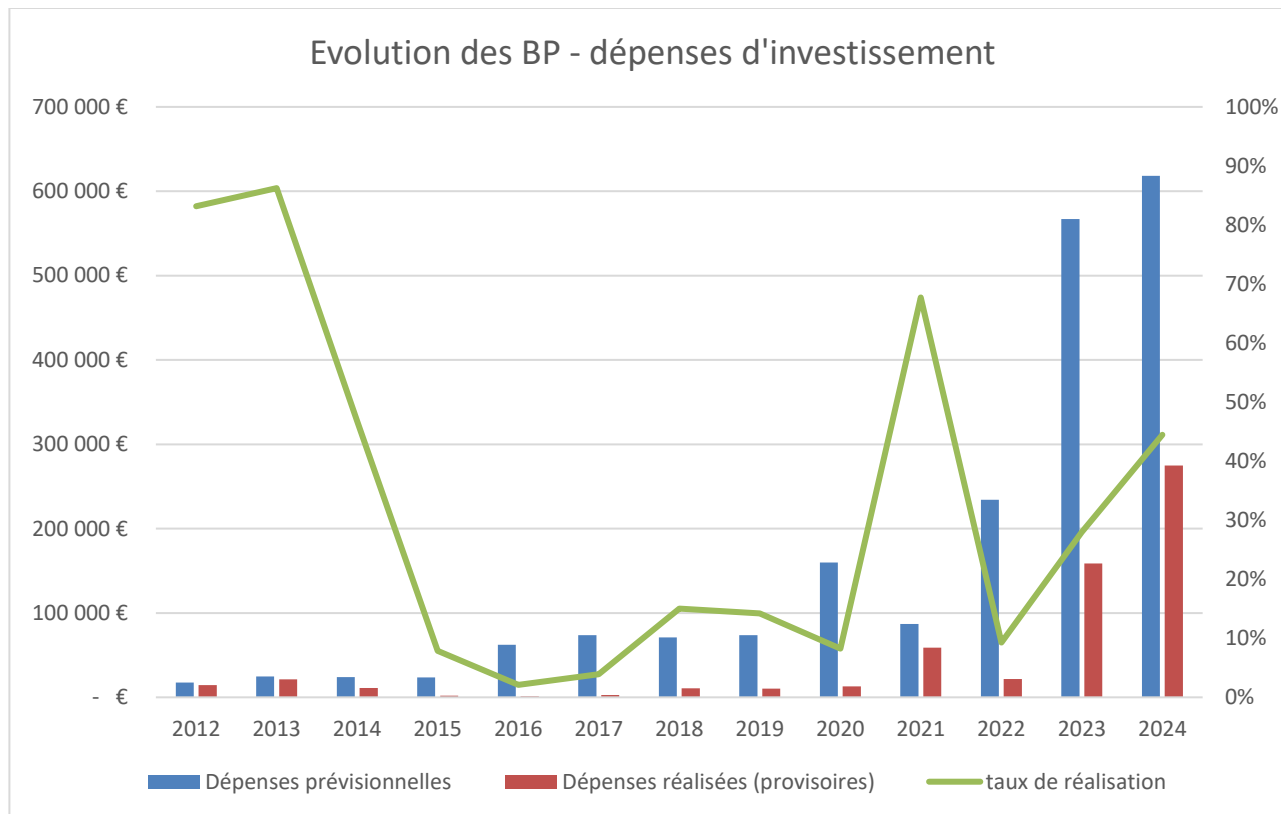
Les **charges financières** sont liées à l'activation de la ligne de trésorerie. La mobilisation de cette ligne sur 2024 entraîne des frais, dans une proportion moindre que 2023. Leur part représente moins de 0.08 % des dépenses de fonctionnement réel. **Le taux de réalisation est de 39 % en 2023.**

Les **charges spécifiques** concernent les trop-perçus remboursés liés aux subventions perçues. Pour 2024, un remboursement sur une décision agence de l'eau a eu lieu. **Le taux de réalisation est 23.3 %.**

Il n'y a pas de dépenses imprévues.

4.2.4- Les principales dépenses d'investissement 2024

4.2.4.1- Evolution des dépenses d'investissement



En dépenses, le taux de réalisation sur la section d'investissement, sans intégrer les restes à réaliser, est de 44.45 %, en progression par rapport à 2023.

Les dépenses non réalisées concernent les acquisitions foncières (2111), avec un RAR de 3650 euros correspondant aux achats en cours.

Le faible niveau de réalisation des dépenses d'investissement est lié principalement aux opérations pour compte de tiers, dans le cadre de la gestion des paiements pour services environnementaux.

Sur les 560 840.40 euros inscrits en dépenses, 271 646.92 euros ont été versés aux agriculteurs engagés, au regard des notes obtenues sur l'engagement de l'année 2 du Ris et l'année 1 du LSK. Les versements de l'année 3 du Ris et l'année 2 du LSK ont été partiels sur 2024, correspondant aux ceintures de bas fonds réalisées en 2024. Le solde sera versé au 1^{er} trimestre 2025, d'où le RAR de 250 587.22 euros.

4.2.4.2- Etat de réalisation des principales dépenses d'investissement

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	BP2024	CA2024	% réalisation
20	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	1 675,60 €	2 133,20 €	2 043,11 €	- €	- €	- €	0%
21	Immobilisations incorporelles	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	34 833,12 €	24 233,88 €	7 574,43 €	13 134,82 €	57 324,44 €	3 143,70 €	5%
	Total des dépenses d'équipement	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	9 617,54 €	13 134,82 €	57 324,44 €	3 143,70 €	5%
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			-
	Total des dépenses financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			-
45	total des opé pour compte de tiers						4 371,47 €	145 705,95 €	560 840,00 €	271 646,92 €	48%
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	13 989,01 €	158 840,77 €	618 164,44 €	274 790,62 €	44%
40	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			-
	TOTAL	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	13 989,01 €	158 840,77 €	618 164,44 €	274 790,62 €	44%
D001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	- €	- €	- €	- €	22 348,21 €	7 692,61 €	- €			
							+ 178 263,53 € en RAR	158 840,77 €	618 164,44 €	274 790,62 €	44%
								+ 362 400,40 € en RAR	618 164,44 €	274 790,62 €	44%
									+ 254 237,22 € en RAR		

Détail des restes à réaliser (RAR) en dépenses d'investissement - 2024

Compte	Libellé	BP2024	CA 2024 – dépense réalisée	CA 2024 - Reste à réaliser
2111	Terrains nus	38 500,00 €	0,00 €	3 650,00 €
21838	Autre matériel informatique	3 000,00 €	1 140,12 €	0,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00 €	1 597,58 €	0,00 €
2185	Matériel de téléphonie	406,00 €	406,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 418,44	0,00 €	0,00 €
45811-45821	Opérations pour compte de tiers (PSE)	560 840,40 €	271 646,92 €	250 587,22 €
	TOTAL	618 164,84 €	274 790,62 €	254 237,22 €

2111- Les acquisitions foncières de zones humides sont en cours sur 2024, avec des promesses de vente signées. Au regard de l'incertitude des décisions des propriétaires rencontrées lors de l'étude de prospection foncière, le reste à réaliser concerne uniquement les dossiers en cours.

2183 – 2184 – Des équipements informatiques et mobiliers ont été acquis sur 2024, représentant une dépense de 3143.70 euros.

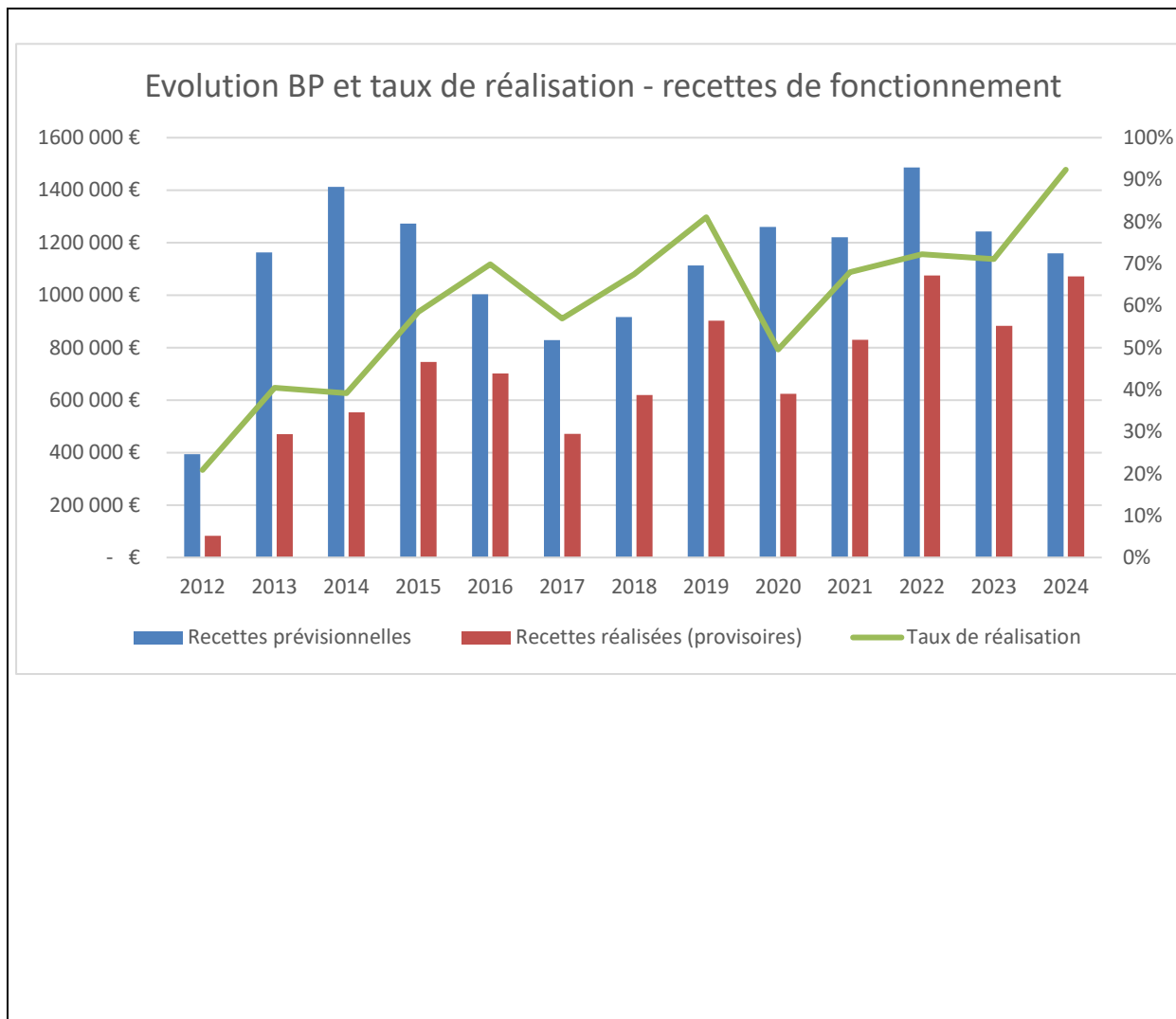
4.2.5- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2024

	BP2024	CA2024	% réalisé
CONTRAT TERRITORIAL	545 430,41 €	448 364,04 €	82%
PSE - aides directes	560 840,40 €	271 646,92 €	48%
SAGE	234 919,45 €	165 383,89 €	70%
INTERREG	1 500,00 €	- €	0%
BOCAGE	256 594,78 €	170 154,67 €	66%
VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT	- €	- €	
ATLAS SOCIO-CULTUREL LAPIC	51 761,03 €	42 971,55 €	83%
SOUS-TOTAL PROGRAMMES OPERATIONNELS	1 651 046,06 €	1 098 521,06 €	
AUTRES PRESTATIONS GENERALES + CHARGES DE STRUCTURE	98 089,28 €	69 009,78 €	70%
AUTRES DEPENSES DU BUDGET (hors actions opérationnelles)	28 279,00 €	19 774,82 €	70%
SOUS-TOTAL FRAIS STRUCTURE	126 368,28 €	88 784,60 €	
TOTAL	1 777 414,34 €	1 187 305,66 €	67%

L'ensemble des volets d'actions a avancé correctement sur 2024, même si certaines actions n'ont pas pu être menées, comme les plantations sur les talus (Breizh bocage), qui seront réalisées en janvier 2025, le lancement de l'étude sur le Ty Anquer, la réalisation des travaux sur la station de jaugeage du Kerharo, certaines actions collectives agricoles...

4.2.6- Les principales recettes de fonctionnement 2024

4.2.6.1- Evolution des recettes de fonctionnement et rattachements 2024



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 91.6%, en augmentation par rapport à 2023.

Les recettes de fonctionnement sont composées des cotisations des membres de l'EPAB et des subventions attribuées par les différents partenaires financeurs des programmes mobilisés par l'EPAB.

On constate ainsi un rattrapage sur les recettes de fonctionnement, même s'il persiste un décalage de 1 à 3 ans entre le versement des soldes de subventions et les dépenses réalisées associées.

Le versement des soldes du programme Interreg a été finalisé sur 2024.

Les aides Breizh bocage ont été versées pour une partie des dossiers, dont des plus récents en termes de dépôt.

Certaines demandes de versement de subventions sont en attente de la finalisation de certaines actions (site web, étude SIG), pour des dossiers 2021/2022 – Région, et pour 2023 (AELB).

FOCUS SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES EN 74

74- dotations et participations	BP2024	Titres émis 2024	Produits rattachés 2024	Total crédits employés ou restant à employer - 2024	%
74718 - Autres participations Etat	21 664,20 €	31 013,27 €	- €	31 013,27 €	143%
7472 - Participation Régions	90 977,00 €	34 248,99 €	7 400,00 €	41 648,99 €	46%
7473 - Participation Départements	21 283,00 €	24 151,43 €	- €	24 151,43 €	113%
74758 - Participations autres groupements	361 757,00 €	224 267,79 €	- €	224 167,79 €	62%
74773 - Participations FEADER	182 070,00 €	119 833,66 €	181 870,00 €	301 703,66 €	166%
747888 - Participation autres organismes	327 024,09 €	233 212,25 €	63 800,00 €	297 012,25 €	91%
7488 - Autres attributions et participations	- €	756,22 €	-	756, 22 €	100%
TOTAL	1 004 775,29 €	667 483,61 €	253 070,00 €	920 553,61 €	92%

Pour 2024, des rattachements de recettes de subventions sont réalisés à hauteur de 253 070 euros. Ils concernent :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : soldes d'actions liées à des décisions 2023 + acompte sur décision travaux Questel 2024 – 24 800 + 39 000 euros = 63 800 euros
- Conseil régional de Bretagne : solde actions 2021 – SAGE 2021 – 7 400 euros
- ASP/FEADER : solde dossiers déposés pour les actions Breizh bocage, 2020/2021 (travaux) et animation 2021-2022 : 181 870 euros

Ces 253 070 euros constituent 27 % des recettes de fonctionnement réalisées sur 2024.

4.2.6.2- Etat de réalisation des principales recettes de fonctionnement en 2024

✕ Situation pour les partenaires financiers des différents programmes

74718- Etat

La participation de l'Etat concerne les accompagnements individuels agricoles. Les demandes de versement 2022-2023 ont été établis sur 2024, avec un versement en fin d'année 2024, à hauteur de 31 013.27 euros. La convention Etat – EPAB a débuté au 1^{er} novembre 2022. Un avenant a été établi sur 2024 pour augmenter le niveau de financement 2023-2025.

7472- Région Bretagne

Concernant le contrat territorial, la réalisation des demandes de versement de subventions 2021 est en attente de la finalisation de la prestation pour la refonte du site web. Il en est de même pour la finalisation de la demande de versement d'aides 2022 (site web et étude SIG). Ces dossiers seront finalisés sur le 1^{er} semestre 2025.

74773 - Participations FEADER : financement du programme BREIZH BOCAGE

NATURE DOSSIER / BREIZH BOCAGE 2	DATE DEPOT DDTM29 / REGION EN 2023	TOTAL DEPENSES, en euros	PART FINANCEURS = SUBVENTION ATTENDUE, en euros	PART EPAB, en euros
AAP 2020 - travaux 2020/2021 + Entretien 2021 BVAV	07/07/2022	57120,86	45 696,69	11424,17
Animation 2021	02/06/2022	36544,68	25 581,28	10963,40
Sous-total dépôt 2022			71 277,97 €	
Animation 2022	9 mai 2023	62560,85	43 792,60	18768,26
Sous-total dépôt 2023			43 792,60 €	
TOTAL VERSEMENT EN ATTENTE SUR LES DOSSIERS DEPOSES 2022-2023			115 070,57 €	

La région Bretagne, qui est le guichet unique depuis 2023, a des moyens humains insuffisants pour résorber le retard de traitement des dossiers déposés en attente de versement de subventions, gérés initialement par la DDTM29. 2024 a toutefois permis le versement de deux dossiers :

- L'animation 2023 pour 53 910.46 euros
- Les travaux 2021-2022 et entretien 2022, pour 65 923.20 euros
- **Soit un total de 119 833,66 euros versés en 2024**

Le traitement des dossiers selon les nouvelles modalités BB3 a été plus rapide, avec le versement de la subvention pour l'animation 2023 en octobre 2024.

Les rattachements de recettes sur le CA2024 intègrent les 3 dossiers en attente de versement, initialement prévus dans le BP2024, pour 114 870 euros. Une erreur de rattachement entraîne toutefois un montant total de 181 870 euros, soit 67 000 euros en trop (subvention déjà versée en octobre 2024).

Le traitement des dossiers Breizh bocage 2 doit être finalisé par la Région d'ici la fin juin 2025, date d'échéance des aides FEADER sur ce programme BB2. De ce fait, la Région a indiqué qu'elle traiterait les dossiers, sans questionner le pétitionnaire en cas de défaut de pièces ou autre, car elle ne dispose pas de temps pour traiter correctement chaque dossier d'ici le 31.06.2025. Cela signifie que le versement de la subvention

pourrait être inférieur au montant demandé, si l'instructeur ne revient pas vers l'EPAB pour préciser certaines pièces et le transfert des dossiers 2022 de la DDTM29 à la Région, il est espéré que le pétitionnaire ne soit pas impacté du retard de traitement et de défaut de transferts de pièces lors du traitement des pièces des dossiers.

747888 - Participation autres organismes

- **Programme INTERREG**

Suite à la clôture du projet au 30 juin 2023 et à la validation de la période 6 en janvier 2024 et de la période 7 (avril-juin 2023) par l'Europe, le solde des subventions liées au programme a été effectif sur 2024, avec 3 versements par QMUL, le chef de file :

- Période 6 (01/09/2022-31/03/2023) = 132 125.62
- Période 7 (01/04/2023-30/06/2023) = 10 294.16 + 3202.62 = 13 496.78
- **Soit un total de 145 622.40 euros versés sur 2024.**

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Les demandes de versement des subventions liées aux décisions 2023 ont été déposées sur 2024. Certaines ont été soldées sur 2024, et d'autres sont en cours d'instruction par l'AELB. Les montants de ces subventions en cours d'instruction ont été rattachés au compte administratif de 2024 pour 32 900 euros.

L'acompte sur la décision concernant les travaux du Questel a été versé en janvier 2025, pour 39 000 euros. Ce montant a également été rattaché au compte administratif de 2024.

70878 – Remboursement de frais par des tiers

Ces recettes correspondent au paiement des agriculteurs engagés en PSE, pour la prestation réalisée par l'EPAB dans le cadre de la réalisation des travaux de création de talus sur leurs parcelles, hors programme Breizh Bocage, incluant le temps d'accompagnement individuel. 42 403.70 euros ont été versés sur les 49 029.08 euros ouverts en crédits en 2024.

La contribution de l'EPAGA, OUESCO, SIVALODET à la journée filière bois co-organisée le 25/01/2024 apparaît également sur ce compte pour 1880,70 euros.

Les prestations de service réalisées auprès des collectivités sont inscrites sur ce compte. Moins de prestations ont été réalisées sur 2024, du fait de la non réalisation des créations de talus sur le périmètre de captage de Douarnenez communauté.

74888 - Autres attributions et participations

Ce compte correspond à l'attribution d'une aide d'aménagement du poste de travail d'un agent (aide FIPHFP - fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique).

✕ Situation pour les cotisations des membres de l'EPAB en 2024

Les appels à cotisation des membres de l'EPAB sont établis sur la base de clé de répartition de financement. Ces clés de répartition ont été précisées dans le texte de la modification des statuts de l'EPAB en septembre 2019.

Lors du vote du BP2024, les élus ont acté le versement de la cotisation en deux fois, à **80 % dès le vote du BP2024**, et 20% sur le 2^{ème} semestre 2024, au regard des besoins. **Comme pour 2022, le 2^{ème} appel n'a pas eu lieu**, au regard du niveau de réalisation des actions.

Le BP2024 a été élaboré en incluant une contribution financière par tous les EPCI membres et non membres, en appliquant les clés de répartition. Cela nécessite la mise en place d'accords financiers avec les EPCI dans l'attente de la validation des statuts.

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation versée en 2024, en €, 80%	Cotisation prévisionnelle 2024 en €	Cotisation versée en 2023, en €, 80%	Cotisation prévisionnelle 2023 en €	Cotisation 2022 en € (80%)	Cotisation prévisionnelle 2022 en €
Membres non producteurs d'eau	CCPCAM	50 162	62 703	48 972	61 215	62 448	78 060
	CCPCP	55 800	69 750	51 954	64 943	78 359	97 949
	Douarnenez Communauté	80 795	100 994	73 646	92 057	99 007	123 759
	QBO*	3 777.50 (3)	35 818	8 040 (2)	26 350	15 754,75 (1)	34 361
	Beuzec Cap Sizun					3 762	4 703
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	5 190 (100 %)	5 190	4 277	4 277	-	-
	CCHPB*	2 095	2 618	2 481	3 101	2 073,02	2 355
Membres producteurs d'eau	CCPCAM	10 916	13 645	8 875	11 094	10 333	12 917
	CCPCP	2 700	3 375	2 282	2 852	2 488	3 110
	QBO	227	284	173	217	228	285
	Douarnenez Communauté	10 605	13 257	9 062	11 328	9 736	12 170
TOTAL		222 267,5	307 634 €	209 762	277 434 €	284 188,77 €	369 669 €

* Futurs membres potentiels de l'EPAB, en attente de la validation des statuts par arrêté préfectoral

(1) acompte pour les travaux de restauration de zone humide sur le Moulin du Len

(2) participation financière pour des travaux Breizh bocage

(3) solde pour les travaux de restauration de zone humide sur le Moulin du Len

⊠ Focus sur les cotisations des non membres de l'EPAB, en attente de la validation des statuts modifiés de l'EPAB

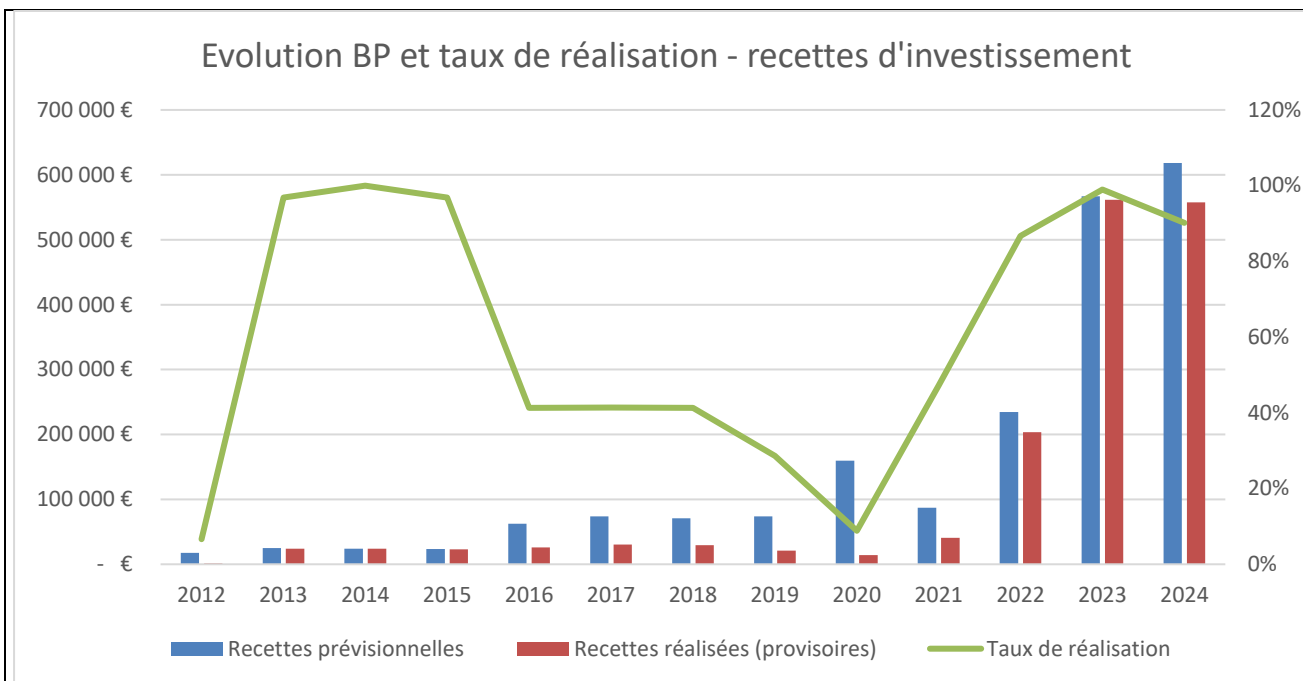
Pour ces EPCI, des accords financiers ont été établis en 2024, afin de permettre le financement des actions, en tant que non membres.

En 2024, les accords ont été actés avec la CCHPB et la CCCSPR. Le versement de la cotisation a été effectif sur 2024.

Les accords avec QBO ont fait l'objet de plusieurs échanges entre les services de QBO et l'EPAB, ainsi que les élus respectifs, sur la base de l'historique sur les actions réalisées sur le périmètre de QBO, dans le cadre du SAGE et du contrat territorial. L'accord co-signé sur les travaux du Moulin du Len a permis le versement du solde de 3 777.50 euros en 2024.

QBO a délibéré en conseil communautaire du 13 février 2025 sur un accord général sur les différentes actions à solder sur les périodes précédentes, pour un total de 75 926.35 euros.

4.2.7- Les principales recettes d'investissement 2024



Le taux de réalisation sur la section d'investissement, en termes de recettes, est de 90.2 %, sur les 618 164.84 euros inscrits au BP2024.

Ce niveau élevé s'explique par le cumul des versements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant l'enveloppe financière prévisionnelle couvrant la rémunération des annuités des aides prévisionnelles pour les agriculteurs engagés en PSE du Ris et LSK.

Cette recette s'élève à 138 304.42 euros (soit 69.7 % des 198 440 euros inscrits au BP2024). Le montant appelé auprès de l'AELB a été ré-évalué après le vote du BP2024, d'où un versement moindre, pour correspondre plus juste des besoins.

Les autres recettes correspondent au FCTVA pour 1 242.91 euros et aux amortissements pour 15 650.53 euros.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de 402 482.32 euros.

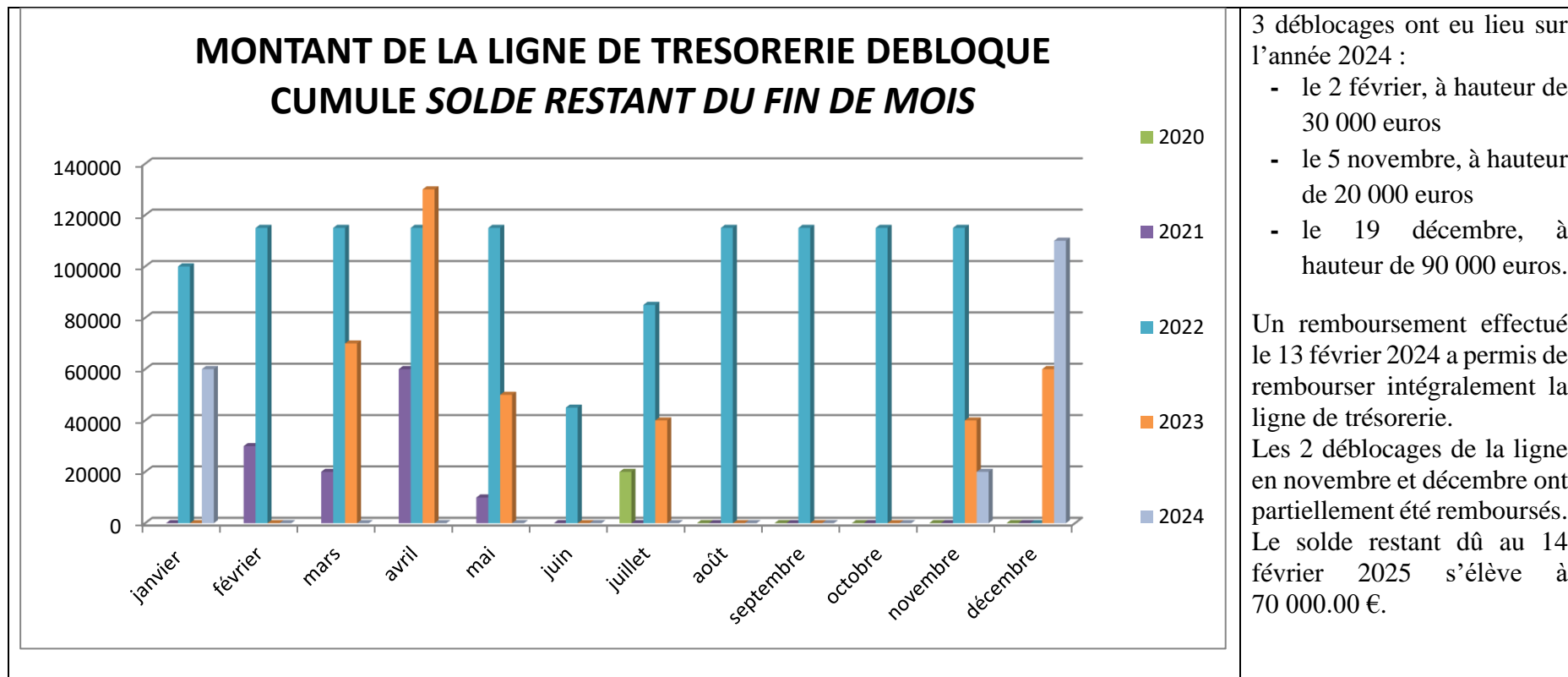
Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €	BP2024	CA2024	% réalisation
13	Subventions d'investissement	- €	- €	
1323	sub. Non transférable départements	- €	- €	
1328	autres subv. D'équipements non transf.	- €	- €	
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	
Total des recettes d'équipement		- €	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves hors 1068	1 242,52 €	1 242,52 €	100,00%
10222	FCTVA	1 242,52 €	1 242,52 €	100,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	- €	- €	
138	Autres subv invest non transf.	- €	- €	
1387	sub non trans budget communautaire FS	- €	- €	
Total des recettes financières		1 242,52 €	1 242,52 €	100,00%
45821	45821	198 440,00 €	138 304,42 €	69,70%
45	total des opérations pour compte de tiers	198 440,00 €	138 304,42 €	69,70%
Total des recettes réelles d'investissement		199 682,52 €	139 546,94 €	69,88%
21	Virement de la section de fonctionnement			
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	15 650,53 €	97,82%
28	Amortissements des immobilisations			
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 000,00 €	15 650,53 €	97,82%
TOTAL		215 682,52 €	155 197,47 €	71,96%
R001	Solde d'exécution positif reporté n-1	402 482,32 €	402 482,32 €	100,00%
TOTAL AVEC REPORT		618 164,84 €	557 679,79 €	90,22%

Le tableau détaille la ventilation des recettes d'investissements sur 2024.

La gestion financière du PSE est faite sur des comptes d'opérations pour compte de tiers 45821 (AELB).

4.2.8- Ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été ouverte en 2024, avec ARKEA, pour un plafond maximum autorisé de 130 000.00 euros, pour la période du 01^{er} mars 2024 au 01^{er} mars 2025. **Le coût de la commission d'engagement est de 325.00 €.** Le taux accordé est basé sur l'index TI3 M+0.76% de marge. La ligne de trésorerie a entraîné des **intérêts à hauteur de 607.50 euros au total sur 2024.**



3 débloques ont eu lieu sur l'année 2024 :

- le 2 février, à hauteur de 30 000 euros
- le 5 novembre, à hauteur de 20 000 euros
- le 19 décembre, à hauteur de 90 000 euros.

Un remboursement effectué le 13 février 2024 a permis de rembourser intégralement la ligne de trésorerie. Les 2 débloques de la ligne en novembre et décembre ont partiellement été remboursés. Le solde restant dû au 14 février 2025 s'élève à 70 000.00 €.

Une consultation a été engagée le 31 janvier 2025, pour une nouvelle ligne de trésorerie, à hauteur de 150 000 euros. Trois organismes ont été consultés : ARKEA -AFL -BANQUE POSTALE.

4.2.9- Emprunts

L'EPAB n'a pas d'emprunts.

5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2025 ET PERSPECTIVES

5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2025

Comme les années précédentes, les orientations budgétaires sont liées aux programmes d'actions portés par l'EPAB, en réponse aux enjeux identifiés dans le SAGE et fonction des accords de subventions possibles pour mener à bien ces missions.

Les principales thématiques sur 2025 seront :

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE
- La mise en œuvre des actions de l'avenant 2025 du contrat territorial (CT) 2022-2024, pour la lutte contre les marées vertes, incluant l'accompagnement du programme de mesures de l'arrêté préfectoral ZSCE sur le territoire algues vertes de la baie de Douarnenez
- L'animation et l'accompagnement des dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE)
- Le déploiement de la stratégie zones humides et infrastructures agro-environnementales
- La mise en œuvre du programme Breizh bocage dans le cadre de la nouvelle stratégie 2023-2027

En cohérence avec les dépôts de demande de subventions auprès des partenaires pour 2025, tels que visés par :

- **délibération 19-2024 du comité syndical du 13 décembre 2024 pour le CT et le SAGE**
- **délibération 02-2025 du 28 février 2025, pour l'animation et les travaux Breizh bocage**

les orientations budgétaires se calquent sur ces programmes d'actions.

Le programme sera présenté en commission locale de l'eau en 2025.

Il a été discuté avec les partenaires financeurs lors d'un comité technique financeurs en date du 6 décembre 2024.

1- LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE SUR 2025

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2017. Le territoire est donc en phase de mise en œuvre du SAGE. Pour ce faire, différentes actions sont prévues en 2025 :

- L'ANIMATION GENERALE DU SAGE

- la **coordination du SAGE**, avec l'animation de la commission locale de l'eau et le suivi de la mise en œuvre du SAGE, incluant deux postes (0.6 ETP coordination et 0.50 ETP secrétariat/comptabilité de la structure porteuse EPAB), ainsi que des frais de fonctionnement (base de 12 000 €/ETP pour AELB – 10 000 €/ETP pour Région)
- les **frais de fonctionnement de la CLE** (forfait 10 000 € AELB à 70 %)

- LES ETUDES DU SAGE

- la réalisation d'une **étude préalable et prospective sur l'aménagement de la zone rétro-littorale du Ty Anquer**, incluant la restauration de la zone humide et la problématique de submersion marine-érosion du trait de côte, suite à l'accord de financement FONDS VERTS obtenu en fin d'année 2024

- LA COMMUNICATION

- **La finalisation de la refonte du site web (prestation en cours)**
- **Coordination de la communication (0,30 ETP)**
 - Assurer le suivi de la prestation de refonte du site web, actualiser le contenu du site
 - Assurer la mise en œuvre du plan de communication du SAGE, avec la conception et l'élaboration de différents outils, dont la lettre d'informations et le rapport d'activités de la CLE, ainsi que l'organisation de la journée annuelle du SAGE
 - Assurer la mise en place d'un plan d'éducation à l'environnement auprès des scolaires du territoire
 - Assurer l'appui à la conception et à la mise en forme du tableau de bord du SAGE

- LA REALISATION DU TABLEAU DE BORD DU SAGE

- **Finalisation de la 1^{ère} version du tableau de bord (0,35 ETP / 4-5 mois) – stagiaire**

- LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU, PARTIE SAGE

- **L'animation thématique (0.15 ETP)**
 - suivre et analyser la qualité de l'eau sur les phytosanitaires

- accompagner les communes ayant eu une dégradation ponctuelle de la qualité de leurs eaux de baignade, la gestion de leur profil eau de baignade, ainsi que par rapport à des problèmes d'érosion. Orienter pour la mise en œuvre d'opérations techniques au regard de l'issue des besoins identifiés lors des réunions communales (Breizh bocage, ...)
- **Les analyses sur les molécules issues de produits phytosanitaires**, sur 3 cours d'eau, 10 prélèvements par an par cours d'eau, par temps de pluie

- PRESTATION SIG

- Finalisation de la mission de structuration du SIG assurée par un prestataire

- PARTICIPATION ET SUIVI DU PROGRAMME GREENSEAS : « ADAPTATION DES SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES COTIERS VULNERABLES A L'EUTROPHISATION » PAR LA COORDINATRICE DU SAGE ET IMPLICATION DES AGENTS DE L'EPAB

Ce projet de recherche se déroulera de 2023 à 2026. Il vise à soutenir la prise en charge du problème d'eutrophisation par les parties prenantes et les institutions, en traitant du cas de la Bretagne et de ses marées vertes. Les connaissances scientifiques à produire seront reconsidérer pour accompagner les territoires touchés. Ces recherches seront intégratives, elles prendront en compte les processus hydrologiques, biogéochimiques et écologiques en jeu, mais vont aussi considérer des vécus de l'eutrophisation, la richesse des savoirs professionnels et militants constitués au cours du temps des politiques de la gestion des pollutions diffuses, ainsi que l'accélération des changements globaux touchant les milieux côtiers. Ainsi, **GREENSEAS va s'attacher reconstituer les adaptations passées et présentes des systèmes côtiers exposés de longue date à l'eutrophisation, et les voies de leur évolution vers des trajectoires futures plus soutenables et équitables.** La baie de Douarnenez est le territoire de référence de ce travail.

- PARTICIPATION AU PROJET FIL-AV

L'EPAB est également partenaire du projet FIL-AV, qui vient d'être sélectionné par le consortium IRIS E. Le projet a débuté en septembre 2024. Il s'agit de mener une recherche interdisciplinaire et en collaboration avec des partenaires locaux, sur la perception des informations et de leur appropriation par la presse, les collectivités, les citoyen.nes, sur le sujet des marées vertes. Ce projet vient compléter le programme GreenSeas. Une enquête auprès de la population sera menée en 2025.

2- LA CLOTURE DE L'ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC (2023-2024)

Ce programme financé par la Région Bretagne sera clôturé sur le 1^{er} semestre 2025, avec la demande de solde de subventions. Les dernières prestations seront soldées sur 2025.

L'EPAB est régulièrement sollicité pour partager son retour d'expériences sur cette démarche novatrice.

3- MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE 2024 DU CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 : LUTTE CONTRE LES NITRATES

- LA COORDINATION GENERALE

- la **coordination générale et opérationnelle du contrat territorial** par la coordinatrice du SAGE (0.40 ETP) et 0.50 ETP affectés au secrétariat/comptabilité de la structure et frais de fonctionnement associés

- LA COMMUNICATION (0.20 ETP)

- **Communication générale**
 - Décliner la stratégie de communication de l'EPAB et mettre en œuvre ses actions
 - Développer et assurer des actions de communication ciblées, en s'appuyant sur les 10 ans d'expériences de l'EPAB et de la CLE
 - Mettre en place les conditions du partage d'informations entre les différents acteurs du cycle de l'eau du territoire et les membres de l'EPAB
 - Organiser la réalisation de différents supports de communication et appuyer l'équipe technique dans la production d'outils de communication (vidéos, documents écrits, ...)
- **Communication agricole** (bulletin d'information agricole, ...)
- **Communication sur les zones humides**

- LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

- **L'animation du suivi eau** : 0.50 ETP et frais de fonctionnement associés
- **Les analyses d'eau de surface et souterraines**
 - suivre l'évolution de la qualité de l'eau des 8 et/ou 21 cours d'eau sur le paramètre nitrates, selon la période de l'année hydrologique
 - suivre la qualité de l'eau (nitrates) liés à des prospectives ponctuelles
- **La réalisation des mesures de débit**, avec la maintenance de la station de jaugeage du Kerharo, l'actualisation des courbes de tarage, l'appui à la DREAL sur la station de jaugeage du Ris, ainsi que des mesures en périodes de hautes eaux (matériel prêté par la DREAL)
- **La réhabilitation de la station de jaugeage du Kerharo** : études et travaux
Ces suivis incluent les prélèvements sur le terrain par le technicien et les analyses d'eau par un laboratoire agréé. L'interprétation et la synthèse des résultats, la mise en forme des données, leur bancarisation, la communication sur ces données, sont assurés par le technicien en charge du suivi de la qualité de l'eau.

- L'ANIMATION DES ACTIONS AGRICOLES

- **La coordination agricole (0.65 ETP)**, incluant notamment l'animation du PAEC 2023-2027, l'animation des actions collectives et l'accompagnement de la démarche engagée sur la protection du captage prioritaire de Kergaoulédan (Douarnenez communauté)
- **La communication agricole**
- **L'animation foncière**

- **Les actions collectives agricoles**
- **La réalisation d'accompagnements individuels dans le cadre du dispositif régional : diagnostics et conseils individuels (demande d'agrément effectifs pour 5 agents de l'EPAB) – 0.15 + 0.40 + 0.20 ETP = 0.75 ETP**
- **L'animation du PSE Ris et du PSE Lopic-Stalas-Kergaoulédan (0.4 ETP)**
- **L'animation et la mise en œuvre d'actions pour la valorisation économique des produits agricoles locaux (0.20 ETP)**

- LA CONNAISSANCE ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

- **L'animation** de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides validée en 2022 (1 ETP)
- **La concertation** avec les riverains de sites prioritaires et la recherche de synergies entre acteurs
- **La restauration de zones humides non fonctionnelles et la réalisation de travaux correctifs sur les sites réhabilités selon les besoins**
- **L'évaluation des travaux** de réhabilitation des zones humides
- **L'établissement de plans de gestion des zones humides et leur mise en œuvre**
- **La poursuite de la mission d'assistance pour l'acquisition foncière de zones humides**
- **L'acquisition foncière** et ses frais annexes, en appui à la restauration des zones humides
- **La communication ciblée, pour valoriser et promouvoir les actions sur les zones humides** engagées par l'EPAB.
- **Accompagner les communes et EPCI** dans leurs projets en lien avec les rivières et les zones humides (voirie, AEP, urbanisme, etc.)

4- RESTAURATION ET PRESERVATION DES RIVIERES

- ASSURER LE SUIVI A MOYEN TERME DES DIFFERENTES OPERATIONS DE RESTAURATIONS DE RIVIERES REALISEES DEPUIS 2018 :

- Réaliser une observation régulière de l'évolution des aménagements réalisés (Lestrevet, ancien étang de Plonévez-Porzay, Moulin du Len (Ris) ouvrages du Lopic et affluents, ouvrage de Dourigou sur le Stalas, sites de Ste Anne, du Carbon et du Questel)

- ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET EPCI DANS LEURS PROJETS EN LIEN AVEC LES RIVIERES (VOIRIE, AEP, URBANISME, ETC.)

5- ANIMATION ET TRAVAUX BOCAGE

- ANIMATION ET REALISATION DES TRAVAUX

- **L'animation Breizh bocage** (1,6 ETP), des prestations de formation et de réalisation de documents de communication.
- L'accompagnement de la structuration des **filières de valorisation du bois de bocage**
- L'animation des **MAEC bocage du nouveau PAEC 2023-2027**
- **L'accompagnement** auprès des agriculteurs volontaires du territoire, avec un ciblage sur les zones prioritaires de la ZSCE et chez les agriculteurs engagés en PSE (dispositif régional d'accompagnement mobilisé)
- Les **travaux de création du bocage et leur suivi** (marché public)
- **L'animation auprès de Douarnenez communauté**, dans le cadre de la protection des captages
- **L'animation auprès de la commune de Telgruc/Mer**, par rapport aux problèmes d'érosion
- **L'animation à la demande pour la mise en place du « plan arbres » du Département du Finistère**

6- PROGRAMME INTERREG – Prévention de la pollution plastique

La clôture administrative du projet a lieu le 30 juin 2023. Le solde des subventions a été versé en 2024.

En termes de dépenses, il reste à verser au chef de file QMUL la contribution fixée pour chaque partenaire à la gestion administrative et financière générale opérée par QMUL pendant toute la durée du programme, évaluée à 1500 euros. Elle sera versée en 2025.

5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines

Concernant les effectifs de l'équipe, ils sont désormais stabilisés depuis 2023.

Du fait de l'accord d'un avenant d'un an au contrat territorial 2022-2024, un renouvellement d'un an a été proposé aux deux contractuelles dont le contrat arrivait à terme au 31 décembre 2024. Un renouvellement d'un an a été signé sur le poste de chargée de mission « agriculture et foncier ». Le renouvellement sur le poste de chargée de mission « eau et observatoire du SAGE » a été réduit à 2 mois, associé à un appel à candidatures pour prendre la suite sur le poste d'ici le 31/12/2025. Le jury de recrutement a eu lieu le 10 février 2025 : la personne retenue prendra ses fonctions courant avril 2025.

Un nouvel accord de territoire sera élaboré en 2025 pour une mise en œuvre sur 2026-2027. Ces deux contrats RH seront reconsidérés dans leurs missions au regard des orientations qui seront discutées pour l'après 2025.

Le financement de 0.2 ETP d'un poste technicien bocage ne devrait plus être assuré dans le cadre du dispositif régional d'accompagnements individuels des agriculteurs. Seuls 0.07 ETP seraient finançables sur 2025, avec le solde de l'accompagnement des agriculteurs en PSE, sur les actions de mises en place de ceintures de bas-fonds. Les 0.13 ETP restant seront à financer à 100 % par l'EPAB.

Les autres points à développer pour la gestion des ressources humaines sur 2025 :

- Adhésion à la convention cadre du CDG29 permettant l'attribution de titres restaurants, à partir du 1^{er} mars 2025. Le montant estimé de la contribution employeur est estimée à 6710 euros pour 9 agents, sur une année complète (5600 euros pour 2025).
- Finalisation de l'actualisation du RIFSEEP avec avis du CST
- Elaboration d'une méthode de revalorisation salariale pour l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, par le bureau de l'EPAB.
- Réflexion sur l'organisation des moyens humains au regard des missions menées et à mener par l'EPAB
- Poursuite de l'attribution de chèques-cadeaux pour Noël 2025
- Actualisation du document unique avec une prestation du CDG29

5.3- Prévisions budgétaires 2025

5.3.1- Les dépenses prévisionnelles ventilées par programme d'actions 2025

□ LE CONTRAT TERRITORIAL ALGUES VERTES – AVENANT 2025

Pour l'avenant 2025, on est dans la continuité des actions engagées sur 2022-2024.

Sur le volet agricole, le niveau d'actions collectives reste relativement à la baisse. Les actions communication agricole sont renforcées, avec notamment la réalisation d'une vidéo.

Sur le volet transversal, le coût réel de l'aménagement de la station de jaugeage du Kerharo n'est pas connu. Il a été ré-évalué légèrement à la hausse pour 2025. Du fait du changement d'agent sur le poste de suivi de la qualité de l'eau, il sera nécessaire de faire appel à un prestataire pour effectuer les prélèvements d'eau sur environ 1.5 mois. Cela représente une dépense d'environ 2000 euros TTC.

Concernant les travaux de restauration de zones humides, leur réalisation sera dépendante de l'obtention de l'accord des propriétaires et des transactions foncières. Le coût réel des travaux sera fonction des résultats des consultations des entreprises.

La finalisation de l'étude prospective foncière en 2025 permettra d'engager potentiellement de nouvelles démarches d'acquisition, qui aboutiront ou non sur 2025, et donc une bascule possible de ces achats sur le BP2026.

Le suivi de l'état des zones humides (avant et après travaux) se poursuit et se renforce selon les besoins pluri-annuels de réalisation de certains indicateurs.

La communication sur les actions de restauration des zones humides sera poursuivie avec la réalisation d'une nouvelle vidéo et des panneaux d'information sur les sites restaurés.

F + I	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025	% SUBV	CHARGE
CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 / avenant 2025	545 430,41 €	448 364,04 €	82%	595 150,00 €		
VOLET AGRICOLE - FONCIER - PSE - Animation	83 857,67 €	83 596,75 €		105 200,00 €		
Coordination agricole 0,65 ETP ALF + PSE 0,4 ETP MS	48 576,30 €	48 451,73 €	100%	61 050,00 €	80%	20%
Accompagnement individuel 0,4 ETP MS+ 0,15 ETP ALF + 0,20	35 281,37 €	35 145,02 €	100%	44 150,00 €	100%	0%
VOLET ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES + COMMUNICATION	12 475,00 €	4 712,13 €	38%	15 810,00 €		
Actions collectives agricoles	9 475,00 €	3 383,43 €	36%	8 600,00 €	80%	20%
Communication agricole	3 000,00 €	1 328,70 €	44%	7 210,00 €	80%	20%
VOLET VALO ECO	23 668,27 €	27 046,91 €	114%	26 000,00 €		
Animation 0,2 ETP + prestation	23 668,27 €	27 046,91 €	114%	26 000,00 €	80%	20%
VOLET TRANSVERSAL	111 633,77 €	92 553,04 €	83%	128 180,00 €		
Coordination générale 0,40 ETP + 0,5 ETP	57 228,47 €	56 352,83 €	98%	63 900,00 €	80%	20%
Suivi eau - analyses nitrates + petits équipements	2 827,00 €	2 721,80 €	96%	3 730,00 €	70%	30%
Suivi eau - 0,50 ETP (stagiaire 1,5 mois en 2024)	22 015,76 €	22 944,49 €	104%	28 500,00 €	80%	20%
Suivi eau - aménagement station hydro	17 030,00 €	- €	0%	21 050,00 €	50%	50%
Communication générale - animation	11 532,55 €	9 413,03 €	82%	10 000,00 €	60%	40%
Communication générale - prestation	1 000,00 €	1 120,89 €	112%	1 000,00 €	60%	40%
CT - ZONES HUMIDES	313 795,69 €	240 455,21 €	77%	319 960,00 €		
Animation 1 ETP + stagiaire en 2023	63 799,02 €	65 113,64 €	102%	76 000,00 €	80%	20%
Technicien en appui ZH sur 4 mois	13 810,67 €	- €	0%	- €		
<i>Travaux</i>						
site Carbon	28 850,00 €	23 373,74 €	81%			
site Ris						
site Le Questel - Pouldergat	86 600,00 €	104 038,50 €	120%			
Moulin du Len - Travaux correctifs	2 196,00 €	- €	0%	2 200,00 €	80%	20%
Ste Anne - Travaux correctifs	2 292,00 €	- €	0%			
Travaux site Goulit Ar Guer - Locronan avec études				86 000,00 €	80%	20%
Travaux Kervogat - Le Juch avec études				56 600,00 €	80%	20%
Etude Galvray - Pouldergat				6 600,00 €	80%	20%
Communication	9 000,00 €	12 628,80 €	140%	13 300,00 €	80%	20%
Suivis dont états initiaux + indicateurs ligéO + suivi nitrates	16 504,00 €	15 345,53 €	93%	18 200,00 €	80%	20%
Acquisition foncière, inclus frais de bornage	41 500,00 €	- €	0,00%	23 650,00 €	80%	20%
Entretien ZH acquises	3 000,00 €	3 500,00 €	117%	3 500,00 €	0%	100%
Etude prospection foncière	45 644,00 €	15 984,00 €	35%	29 660,00 €	80%	20%
Impôts fonciers	600,00 €	471,00 €	79%	600,00 €	80%	20%
RESTE A REALISER 2024 - acquisition foncière				3 650,00 €		

□ LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

F + I	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
PSE AIDES DIRECTES	560 840,40 €	271 646,92 €	48%	510 587,22 €		
PAIEMENT PSE RIS						
2022	- €	- €			-	-
2023	191 896,68 €	131 986,64 €	69%		-	-
2024	115 000,00 €	21 025,58 €	18%	- €	-	-
2025				135 000,00 €		
PAIEMENT PSE LSK						
2023	170 503,72 €	98 247,50 €	58%		-	-
2024	83 440,00 €	20 387,20 €	24%	- €	-	-
2025				125 000,00 €		
RESTE A REALISER 2024				250 587,22 €		

Concernant les aides directes liées au PSE, les dépenses prévisionnelles sont composées des aides annuelles versées aux agriculteurs au regard de l'évolution de leur trajectoire en année 4 pour le PSE Ris et en année 3 pour le PSE LSK. Les montants présentés pour 2025 restent à préciser en interne pour l'élaboration du BP2025.

Le décalage des périodes de versement, à cheval sur deux années civiles, du fait des délais de calculs complets des indicateurs est pris en compte. Les RAR en dépenses permettent un montant disponible en versement, identique à l'intégralité des aides versées par l'AELB, et cumulées depuis 2022.

Comme pour 2024, le versement d'acomptes sur les indicateurs partiellement validés en année 2025 sera établi en interne, pour limiter le RAR2025.

En face de cette dépense, le budget s'équilibre par le versement des aides financières par l'AELB, au regard du prévisionnel de versement des aides pour l'année 3 PSE RIS et année 2 PSE LSK.

Il n'y a pas de contribution de la part des membres de l'EPAB.

□ LES ACTIONS DU SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

F + I	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
SAGE	234 919,45 €	165 383,89 €	70%	249 046,10 €		
COORDINATION 0,6 ETP, SECRETARIAT 0,5 ETP + OBSERVATOIRE DU SAGE 0,35 ETP + STAGIAIRE	93 736,36 €	91 537,54 €	98%	94 750,00 €	80%	20%
STAGIAIRE DIAGNOSTIC AGRAIRE	5 010,00 €	4 384,29 €	88%		20%	80%
FRAIS ELUS CS (indemnités et frais de déplacement)	22 294,20 €	21 178,07 €	95%	22 000,00 €	0%	100%
COMMUNICATION (prestation site web)	12 925,20 €	6 044,40 €	47%	9 880,80 €	30%	70%
COMMUNICATION (communication, animations, frais)	1 750,00 €	1 026,16 €	59%	1 500,00 €	80%	20%
COMMUNICATION (animation)	9 238,96 €	8 529,78 €	92%	15 000,00 €	80%	20%
COMMUNICATION (publications)	5 750,00 €	- €	0%	1 600,00 €	70%	30%
COMMUNICATION (programme éducation environnement)	2 500,00 €	- €	0%	5 000,00 €	70%	30%
SUIVI EAU animation	6 514,73 €	6 793,35 €	104%	8 550,00 €	80%	20%
SUIVI EAU analyses phytos	8 900,00 €	7 956,60 €	89%	13 950,00 €	50%	50%
SUIVI EAU prélèvement labocea						
Etude SIG	11 300,00 €	17 933,70 €	159%	5 331,30 €	20%	80%
Etude expérimentale TY ANQUER	40 000,00 €	- €	0%	71 484,00 €	80%	20%

Sur le volet SAGE, on assiste à une légère augmentation des dépenses prévisionnelles, qui s'explique principalement par :

- L'étude sur le Ty Anquer, dont le coût après consultation a presque doublé par rapport au montant estimé en 2024
- La mise en œuvre du plan de communication du SAGE, avec un programme d'éducation à l'environnement sur 12 mois
- Le coût supérieur des analyses sur les molécules phytosanitaires, du fait de l'ajout de nouvelles molécules à rechercher

Sur l'atlas socio-culturel du Lapic et le projet Interreg PPP, les dépenses prévisionnelles correspondent au solde donné que ces deux programmes sont clos.

F + I	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC	51 761,03 €	42 971,55 €	83%	8 267,03 €	70%	30%
COORDINATION	6 965,37 €	6 442,92 €	92%	- €	70%	30%
PRESTATIONS	44 795,66 €	36 528,63 €	82%	8 267,03 €	70%	30%
INTERREG	1 500,00 €	- €	0%	1 500,00 €		
I1- Frais personnel						
I2- Frais structure						
I3- Frais déplacement						
I4- Prestations						
I5- Equipements						
I6- Rémunération chef de file	1 500,00 €	- €	0%	1 500,00 €	0%	100%

□ LES ACTIONS DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE 3

F + I	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025	% SUBV	% SOLDE A CHARGE
BOCAGE	256 594,78 €	170 154,67 €	66%	234 920,00 €		
Prestations hors BB - PSE	25 000,00 €	15 733,44 €	63%	6 000,00 €		
Prestations hors BB - PSE	- €	- €				
Prestations hors BB - PSE	15 000,00 €	15 656,33 €	104%	- €		
Prestations hors BB - PSE				10 000,00 €		
Prestations hors BB - PSE				10 000,00 €		
ANIMATION 1,6 ETP	71 192,45 €	69 980,45 €	98%	90 300,00 €	60%	40%
ANIMATION - COMMUNICATION	3 127,33 €	1 807,59 €	58%	1 500,00 €	0%	100%
ANIMATION - FORMATION	1 000,00 €	420,00 €	42%	500,00 €	0%	100%
REGARNISSAGE	2 000,00 €	406,85 €	20%	500,00 €	0%	100%
<i>TRAVAUX CREATION</i>						
CREATION 2021 BVAV						
CREATION 2022 BVAV						
CREATION 2023 BVAV hors PSE	24 000,00 €	24 534,99 €	102%			
CREATION 2023 plantation sur talus PSE	16 875,00 €	2 477,15 €	15%			
CREATION 2024 BVAV				40 000,00 €		57%
CREATION 2024 plantation sur talus PSE	65 000,00 €	23 038,90 €	35%			57%
CREATION 2025 BVAV + plantation sur talus PSE				52 800,00 €		60%
TRAVAUX ENTRETIEN 2019-2020						
TRAVAUX ENTRETIEN 2024	25 000,00 €	14 503,68 €	58%			
TRAVAUX ENTRETIEN 2025				16 320,00 €		25%

Sur le volet bocage, le niveau de dépenses en prestations hors Breizh bocage, en particulier auprès des agriculteurs engagés en PSE, reste à confirmer pour l'élaboration du BP2025.

Les créations Breizh bocage 2025-2026 visent 8 kms de talus. Au regard des incertitudes sur le financement BB3 pour cette prochaine campagne, les montants ne sont pas renforcés. L'entretien des haies et talus créés concerne 16 kms sur 2025.

Concernant les prestations, elles sont à 100% à charge du demandeur.

❑ LES AUTRES DEPENSES ASSOCIEES A LA STRUCTURE

Le forfait attribué annuellement pour couvrir les frais de structure des agents, par l'AELB est de 12 500 euros / ETP, et de 10 000 € / ETP par la Région Bretagne. Les frais de structures liés aux postes administratifs ne sont pas pris en charge par l'AELB.

Sur les affaires courantes de l'EPAB, la prestation archivage sera finalisée en 2025. L'actualisation du document unique sera engagée en 2025, avec une prestation auprès du CDG29. L'attribution des titres restaurant donne un prévisionnel de dépenses de 6 700 euros en 2025.

❑ BILAN PREVISIONNEL 2025

Les orientations budgétaires 2025 s'élèvent à environ 1 634 000 d'euros, en fonctionnement et investissement, soit une baisse de 8 % par rapport au BP202. Cette baisse est principalement due à la gestion des aides PSE, la fin du projet atlas socio-culturel du Lapic, l'ajustement des dépenses sur Breizh bocage.

	BP2024	CA2024	% réalisé	Montant prévisionnel 2025
CONTRAT TERRITORIAL	545 430,41 €	448 364,04 €	82%	595 150,00 €
PSE - aides directes	560 840,40 €	271 646,92 €	48%	510 587,22 €
SAGE	234 919,45 €	165 383,89 €	70%	249 046,10 €
INTERREG	1 500,00 €	- €	0%	1 500,00 €
BOCAGE	256 594,78 €	170 154,67 €	66%	234 920,00 €
VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT	- €	- €		- €
ATLAS SOCIO-CULTUREL LAPIC	51 761,03 €	42 971,55 €	83%	8 267,03 €
SOUS-TOTAL PROGRAMMES OPERATIONNELS	1 651 046,06 €	1 098 521,06 €		1 599 470,35 €
AUTRES PRESTATIONS GENERALES + CHARGES DE STRUCTURE	98 089,28 €	69 009,78 €	70%	8 000,00 €
AUTRES DEPENSES DU BUDGET (hors actions opérationnelles)	28 279,00 €	19 774,82 €	70%	26 000,00 €
SOUS-TOTAL FRAIS STRUCTURE	126 368,28 €	88 784,60 €		34 000,00 €
TOTAL	1 777 414,34 €	1 187 305,66 €	67%	1 633 470,35 €

5.3.2- Les financements des actions 2025

□ Pour le SAGE et l'avenant au contrat territorial

Le 12^{ème} programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) est entré en vigueur cette année 2025.

La Région Bretagne poursuit ses engagements, avec l'ajustement sur certaines lignes (plafond d'aides, moindre financement sur la communication, ...), en continuité de 2024.

Le Département du Finistère statuera sur ses financements en 2025. Toutefois, les décisions d'accords financiers seront rétro-actives, pour ne pas pénaliser l'engagement des actions, sous réserve que les crédits soient bien ouverts sur 2025.

A partir de 2025, l'Etat prend le relai du financement du dispositif régional d'accompagnements individuels, en couvrant le financement à 100 %, sans l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le principe de financement d'une action par au maximum deux financeurs est maintenu dans le cadre du contrat territorial et du SAGE.

□ Pour le programme Breizh bocage

La plus grande incertitude demeure sur le financement de la prochaine campagne 2025-2026. Une réunion régionale a eu lieu à Rennes le 23 janvier 2025, entre la région et les porteurs de projet Breizh bocage. Le « modèle économique Breizh bocage » est questionné, car les enveloppes budgétaires disponibles d'ici 2027 sont insuffisantes et ne couvrent au mieux que l'année 2025-2026. Les leviers évoqués par la Région sont :

- Renforcer la participation des maîtres d'ouvrage
 - Révision du taux d'aide
 - Révision de la liste de dépenses éligibles
- Renforcer fortement la participation des agriculteurs
- Sélectionner ou renforcer les critères de sélection des projets
- Travailler sur le coût des travaux

Aucun calendrier n'a été précisé, ni les modalités de décision sur la suite du programme.

Cette absence de visibilité sur les financements pour la campagne 2025-2026 est impactante pour le territoire, car les rencontres avec les exploitants se déroulent dès à présent et la perspective d'une demande de participation financière auprès des agriculteurs nécessite d'être tranchée rapidement pour que les conditions soient transparentes avec les exploitants. Il faut par ailleurs souligner que cette implication financière de la part

d'agriculteurs soumis à la ZSCE risque de heurter, car l'Etat avait mis en avant Breizh bocage comme outil de financement des agriculteurs dans leurs engagements ZSCE en phase volontaire.

Pour l'EPAB, le solde à charge des travaux et de l'animation a augmenté au fil des programmes. Il semble difficile de pouvoir assumer un complément dans cette participation financière. Le tableau ci-après détaille le % du reste à charge pour l'EPAB, au regard des barèmes forfaitaires appliqués par Breizh bocage et du coût des prestations liés au marché EPAB.

Tableau : barème et prix 2024 EPAB

		Barème HT	Unité	Prix HT marché EPAB	Différence coût réel - barème (HT)	Prix TTC marché EPAB	Reste à charge EPAB	% reste à charge réel EPAB
Talus	Création de talus à la pelle mécanique	4,69 €	/ml	6,30	1,61 €	7,56 €	4,51 €	60%
	ensemencement des flancs de talus	0,82 €	/ml	1,20	0,38 €	1,44 €	0,91 €	63%
Plants	Achat des plants	1,48 €	/u	1,71	0,23 €	2,05 €	1,09 €	53%
Sol	Préparation du sol	2,29 €	/ml	1,71	-0,58 €	2,05 €	0,56 €	27%
	Mise en place des plants	1,85 €	/u	1,61	-0,24 €	1,93 €	0,73 €	38%
Protections	Achat de protection grands gibiers (piquets + filets)	2,80 €	/u	3,60	0,80 €	4,32 €	2,50 €	58%
	Achat de protection petits gibiers (gainés et tuteurs)	0,89 €		1,50	0,61 €	1,80 €	1,22 €	68%
	Pose des protections grands gibiers	2,03 €		2,60	0,57 €	3,12 €	1,80 €	58%
	Pose des protections petits gibiers	1,33 €		1,40	0,07 €	1,68 €	0,82 €	49%
Paillage	au plant	Paillage avec copeaux de bois	nb de plants	3,00	0,72 €	3,60 €	2,12 €	59%
		Paillage avec du paillage géotextile	nb de plants	6,10	5,23 €	7,32 €	6,75 €	92%
Suivi		Prix d'un dégagement annuel	/ml	0,80	-0,33 €	0,96 €	0,23 €	23%

Ainsi, sur la campagne 2024-2025, le solde à charge pour l'EPAB s'élève à 52 % pour les travaux et 38 % pour l'animation. Cette situation pourrait donc se dégrader pour la campagne 2025-2026.

5.3.3- Les cotisations 2025

L'objectif est de maintenir les cotisations 2025 à un niveau similaire à 2024 - 2023. Pour les actions programmées en 2024 et reportées sur 2025, il n'y aura pas de rappel de cotisations sur 2025. Ces points sont à ajuster pour l'élaboration du BP2025, en tenant compte également des actions financées à un taux inférieur par rapport au prévisionnel inscrit au BP2024.

L'incertitude pour 2025 est liée majoritairement au financement du programme breizh bocage 3. Le budget prévisionnel étant à la baisse, les cotisations le seront également. Les calculs restent à affiner pour l'élaboration du BP2025.

Les données actualisées sur les volumes d'eau prélevés en 2024 pour le collège des producteurs d'eau, ainsi que la population DGF 2024, n'ont pas été intégrées.

Une première simulation « grossière » donne les montants suivants :

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation 2025 en €	Cotisation 2024 en €	Cotisation 2023 en €	Cotisation 2022 en €	Cotisation 2021 en €	Cotisation 2020 en €
Membres non producteurs d'eau	CCPCAM	43 000	62 703	61 215	78 060	59 803	63 704
	CCPCP	55 000	69 750	64 943	97 949	69 001	91 895
	Douarnenez Communauté	78 000	100 994	92 057	123 759	96 938	116 744
	QBO*	42 000	35 818	26 350	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun	-	-	-	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	3 100	5 190	4 277	-	-	-
	CCHPB*	2 100	2 618	3 101	2 355	-	-
Membres producteurs d'eau	CCPCAM	13 000	13 645	11 094	12 917	9 104	8 481
	CCPCP	3 300	3 375	2 852	3 110	2 184	2 068
	QBO	250	284	217	285	301	382
	Douarnenez Communauté	13 000	13 257	11 328	12 170	8 486	8 167
TOTAL		252 750 €	307 634 €	277 434 €	369 669 €	249 777 €	296 260 €

Du fait de l'avancement au sein de la CCCSPR et CCPCAM dans la modification de leurs statuts et le transfert de compétences à l'EPAB, il ne devrait pas y avoir besoin de mettre en place des accords de financement sur la programmation 2025.

6- CONCLUSION

La programmation 2025 pourra être modulée au regard du retour définitif des partenaires financiers sur les accords financiers associés à la demande de subvention pour les actions 2025, déposée en décembre 2024 auprès de la Région/Département, d'ici mars 2025 auprès de l'AELB, sur le nouvel outil RIVAGES, et pour le Département du Finistère, en fonction des appels à projets qui seront ouverts, et de la suite donnée au programme Breizh bocage 3.

Globalement, les orientations présentées devraient rester stables. Ce sont surtout les modalités de financement par les partenaires qui pourraient être modulées à la baisse, et entraîner alors une hausse du solde à charge pour l'EPAB, et se répercuter sur les cotisations des membres.

Le SAGE se renforce avec la nouvelle CLE installée en décembre 2024, et la déclinaison de différentes actions, dont les outils de communication, la finalisation du tableau de bord du SAGE, l'étude sur Ty Anquer, ...

Les enjeux liés au plan algues vertes restent forts. Le contrat territorial prendra fin en décembre 2025. La mobilisation de moyens humains sera nécessaire à l'élaboration d'un nouvel accord de territoire 2026-2027, selon les modalités de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et à la participation à l'évaluation de la cour des comptes, prévue sur le 2^{ème} semestre 2025.

La mise en œuvre effective du programme de mesures ZSCE sur le territoire dépendra de la mobilisation des agriculteurs concernés et des structures qui les accompagnent. L'EPAB répondra au mieux à leurs demandes d'accompagnement au regard des moyens humains disponibles et financés, en particulier sur le volet renaturation. 2025 est la dernière année de la ZSCE basée sur le volontariat.

L'annexe 3 présente la revue de presse de l'EPAB 2024.

ANNEXES

ANNEXE 1

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

☐ COLLEGE DES NON PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX, M. Laurent GUILLON, M. Yves LE MOIGNE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : M. Joël BLAIZE, M. Jacques LE PAGE, M. Didier PLANTE
- Pour Douarnenez communauté : Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Sylvie VIGOUROUX-BUREL, M. Henri SAVINA
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS

☐ COLLEGE DES PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : M. Henri LE PAPE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : Mme Annie KERHASCOET
- Pour Douarnenez communauté : M. François GUET
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : M. Jean-Paul COZIEN

Les élus désignés pour siéger au bureau de l'EPAB sont :

- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : M. Joël BLAIZE (Président)
- Pour Douarnenez communauté : M. François GUET (3^{ème} vice-président)
- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX (1^{ère} vice-présidente)
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS (2^{ème} vice-président)
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : M. Jean-Paul COZIEN

ANNEXE 2

HISTORIQUE DES DECISIONS DES EPCI POUR LA VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPAB VALIDES EN COMITE SYNDICAL EN SEPTEMBRE 2019

SITUATION FIN 2019

- QBO a délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 5 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- La CCHPB a également délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 6 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- Douarnenez communauté avait délibéré favorablement en décembre 2019, ainsi que la CCCSPR en septembre 2019. Toutefois, ces deux délibérations ont été rejetées par la Préfecture du Finistère.

En fin d'année 2019, la Préfecture du Finistère a indiqué qu'elle demandait à 3 EPCI de préciser la rédaction de leurs statuts sur l'exercice des compétences liées aux items 4, 6, 11, 12, en reprenant textuellement ces items dans leurs documents, et non une formulation générale, afin de pouvoir les transférer à l'EPAB. Douarnenez communauté, CCCSPR, CCPCAM ont été concernés par cette demande de la Préfecture.

Une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le directeur du service du contrôle de légalité avec le Président et Vices-Présidents de l'EPAB a eu lieu le 28 février 2020, pour tenter de trouver un « aménagement provisoire » de l'arrêté, et ne pas pénaliser l'adhésion de deux EPCI (QBO et CCHPB), qui intègrent le collège des producteurs d'eau, et pour qui leurs statuts sont conformes. La Préfecture est restée ferme dans sa demande de « régularisation » des statuts de tous les EPCI avant de pouvoir envisager l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'EPAB.

2020 a constitué une année « particulière », au regard :

- De la crise sanitaire liée au COVID-19, empêchant une activité « normale » des EPCI
- Des élections municipales, prévues en mars 2020, qui ont été retardées, ce qui a repoussé l'installation des conseils communautaires des EPCI à l'été 2020.

SITUATION FIN 2020

- **Douarnenez communauté a délibéré sur la modification de ses statuts et le transfert des compétences hors PI (item 5) à l'EPAB le 1^{er} octobre 2020.**

Au cours de 2021 :

- la CCPCAM avait engagé un travail en régie, en associant l'EPAB et l'EPAGA, pour redéfinir leurs statuts et transfert de compétences, en particulier sur la PI, aux syndicats mixtes. Une réunion technique avait eu lieu en janvier 2021. La finalisation de la modification des statuts était envisagée pour le 1^{er} semestre 2022, avec transfert des compétences à l'EPAB sans la PI.
- une intervention de l'EPAB en bureau de la CCCSPR a eu lieu le 8 janvier 2021, afin de présenter à la nouvelle équipe d'élus le syndicat EPAB, ses missions au regard des items de l'article L211-7 du CE, les actions menées, les possibilités de transfert à l'EPAB ... Cette rencontre devait permettre d'engager concrètement le travail sur la rédaction des statuts de l'EPCI sur 2021. Les élus n'ont pas donné une issue favorable pour engager ce travail. La directrice de l'EPAB a transmis les éléments à nouveau en octobre au nouveau DGS de la CCCSPR. Le Président de l'EPAB avait relancé le 9 décembre 2021 le Président de la CCCSPR.

SITUATION FIN 2022

- **La CCPCAM a finalement décidé d'attendre la finalisation de l'étude engagée en 2022 sur la PI submersion marine et érosion du trait de côte pour entreprendre la modification globale de ses statuts. La décision sur les modalités de transfert devrait être prise d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.**
- **Une rencontre entre les services EPAB et CCCSPR a eu lieu sur le 1^{er} semestre 2022 sur les modalités d'adhésion et de transfert de compétences à l'EPAB. La révision des statuts validée le 30/06/2022 par la CCCSPR ne concerne que les items de la GEMAPI. Les items facultatifs restent à discuter sur 2023.**



ANNEXE 3

Revue de presse 2024

PAR THEMATIQUES

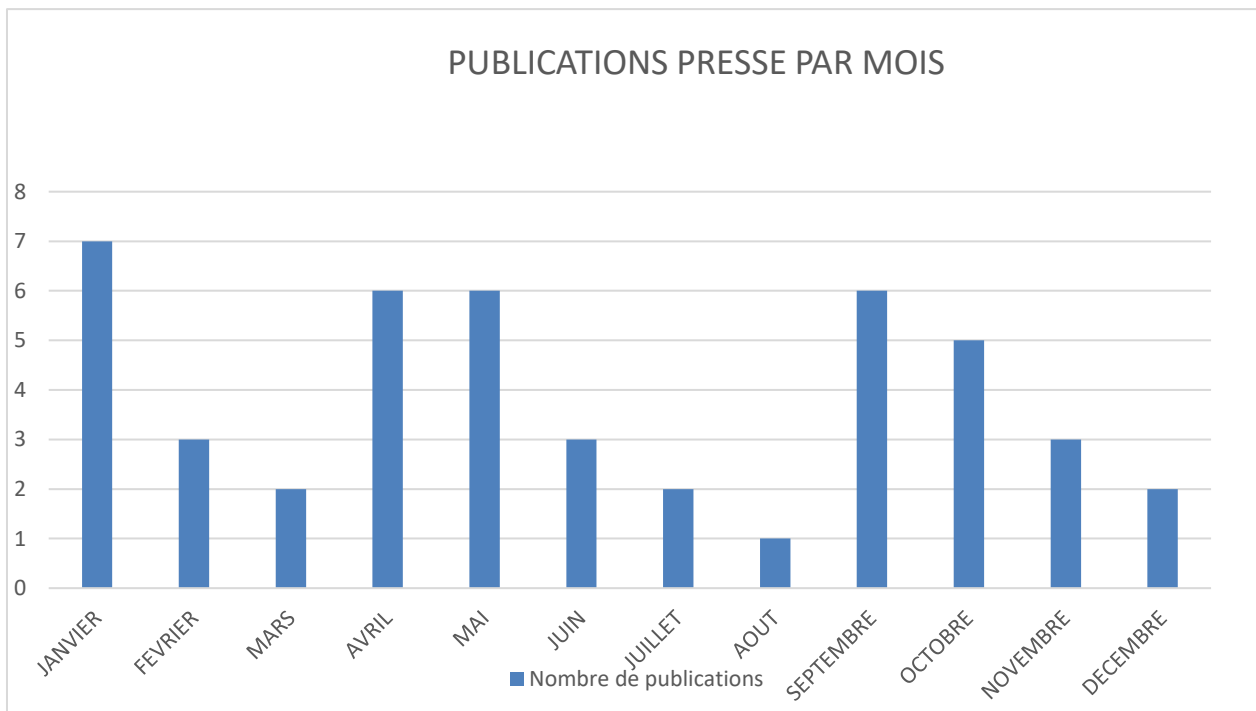
- 46 articles publiés dans la presse régionale quotidienne, le Télégramme et le Ouest France
- 12 thèmes différents

Les 3 sujets les plus publiés :

- Atlas socioculturel du Lapic – 13 articles
- Algues vertes – 5 articles
- Milieux naturels – 6 articles

Nombre d'articles publiés par thème

Thème	Nombre d'articles publiés
Agriculture	5
Algues vertes	7
Atlas	13
Breizh Bocage	1
Expo photo	2
Milieux naturels	6
Qualité eau	3
Eau potable	1
Industrie locale	1
Politique locale	2
Education	4
Inondations	1
TOTAL	46





L'EPAB est cité dans **17 articles** du Ouest-France en 2024

Janvier 2024

[DOSSIER. Contre les algues vertes, le volontariat des agriculteurs est-il suffisant ?](#)

[« Subventionner les bonnes pratiques, une politique gribouille »](#)

[DOSSIER. « Les techniques de ramassage des algues vertes ont évolué et heureusement »](#)

Février 2024

[À Plonévez-Porzay, au milieu de leur atlas socio-culturel coule une rivière](#)

Mars 2024

[Qui se souvient des routoirs ou lavoirs à chanvre sur le Lapic ?](#)

Avril 2024

[À Plonévez-Porzay, on recherche des témoignages sur le patrimoine chanvrier du Lapic](#)

[Plonévez-Porzay. Une randonnée pour découvrir le Lapic](#)

Mai 2024

[Une randonnée pour découvrir le Lapic ce samedi matin à Trefeuntec](#)

[Dans le pays de Douarnenez, c'est le Printemps de la biodiversité](#)

[Dans le pays de Douarnenez, qu'y a-t-il derrière votre facture d'eau ?](#)

Juin 2024

[Entre lavoirs, château d'eau et ruisseaux, l'eau façonne le patrimoine de Douarnenez](#)

Juillet 2024

[Plonévez-Porzay. Une expo photo sur les agriculteurs et l'eau](#)

Août 2024

[En baie de Douarnenez, des agriculteurs s'engagent pour une eau de meilleure qualité](#)

Septembre 2024

[Saint-Nic. Les élèves auront classe dehors une fois par semaine](#)

[Plonévez-Porzay. Des rencontres pour mieux connaître la rivière le Lopic](#)

Octobre 2024

[Les recherches autour du Lopic s'exposent, samedi, à Plonévez-Porzay](#)

Novembre 2024

[En Finistère, la découverte de vestiges archéologiques suspend un projet d'assainissement](#)

Le Télégramme

L'EPAB est cité dans **29 articles** du Télégramme

Janvier 2024

[Restauration du Lapic à Plonévez-Porzay : « Les algues vertes sont révélatrices d'une indigestion par les milieux naturels »](#)

[Restauration du Lapic à Plonévez-Porzay : « On en demande toujours plus aux agriculteurs »](#)

[Restauration du Lapic à Plonévez-Porzay : « J'entends encore le clapotis de l'eau »](#)

[À Douarnenez, l'idée d'une filière bois-énergie de bocage fait son chemin](#)

Février 2024

[Des ateliers d'expression libre/écriture, à Plonévez-Porzay, pour créer l'atlas socioculturel sur le Lapic](#)

[Taxe Gemapi : où la paie-t-on en Cornouaille ?](#)

Mars 2024

[Plonévez-Porzay : une rencontre sur la culture du chanvre et du lin autour du Lapic proposée le 2 avril](#)

Avril 2024

[À Plonévez-Porzay, l'association Lin et chanvre en Bretagne souhaite faire perdurer le patrimoine du Lapic](#)

[À Douarnenez : voirie, environnement, école, Dahut est sur tous les fronts à Pouldavid](#)

[À Kerlaz, le cours d'eau le Lapic creuse son sillon sur le net](#)

[Les arboriculteurs échangent sur leurs pratiques à la cidrerie Rozavern à Telgruc-sur-Mer](#)

Mai 2024

[À Plonévez-Porzay, une balade pour découvrir le Lapis sous tous ses aspects](#)

[À Douarnenez, un vaste programme pour le premier Printemps de la biodiversité](#)

[Après l'orage des 18 et 19 mai, ils appellent à un changement des pratiques agricoles en baie de Douarnenez](#)

Juin 2024

[En pays de Douarnenez, de nombreuses balades autour du patrimoine local](#)

[L'exposition photo « L'agriculture eau quotidien », visible jusqu'au 15 juillet, à Plonévez-Porzay](#)

Juillet 2024

[Dans le pays de Douarnenez et dans le Cap-Sizun, 1,9 M€ de fonds régionaux pour 17 opérations](#)

Septembre 2024

[Des effectifs en hausse à l'école publique de Plonévez-Porzay](#)

[À Saint-Nic, l'école primaire ouvre avec une classe en moins](#)

[Des effectifs stables à l'école publique de Cast](#)

[Un gros chantier sur les zones humides de Quillien, en Plonévez-Porzay](#)

Octobre 2024

[En baie de Douarnenez, plus de 3 000 tonnes d'algues vertes ramassées en 2024](#)

[Algues vertes en baie de Douarnenez : « On a une plage fermée tout l'été et plus personne ne moufte »](#)

[Les acteurs de la restauration collective réunis à l'exploitation Pennaprat Nevet à Plogonnec](#)

[« La ressource en eau reste à préserver » : les premières rencontres du Sage se sont déroulées à Plonévez-Porzay](#)

Novembre 2024

[Dans le Cap-Sizun, une subvention à Finistère Habitat ne fait pas l'unanimité au conseil communautaire](#)

[Les dernières inondations poussent Douarnenez Communauté à se pencher sur la prévention](#)

Décembre 2024

[Les précisions de Franpac sur l'achat d'une parcelle à Douarnenez Habitat](#)

[À Douarnenez, des vestiges antiques découverts près du Ris, un projet d'assainissement en suspens](#)



Juillet 2024

[Traversée du Lapic : à l'embouchure, balade à Tréfeuntec](#)

[Deux ans de rencontres autour du petit fleuve Lapic](#)